



CRC-016M
C.P. PL 9
Loi sur le renforcement de
la laïcité au Québec

Janvier 2026

**Mémoire présenté dans le cadre des
consultations pour le projet de loi n° 9 :**

Une loi qui risque d'atteindre la mauvaise cible

Bref résumé du contenu

Ce mémoire présenté par L'École L'Eau-Vive s'inscrit dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 9 portant sur le renforcement de la laïcité au Québec. École privée protestante établie à Québec depuis plus de 25 ans, L'École L'Eau-Vive offre une éducation pleinement conforme au régime pédagogique du ministère de l'Éducation, tout en accompagnant les élèves dans toutes leurs dimensions : intellectuelle, spirituelle, sociale, affective et physique. Son projet éducatif intégré repose sur l'excellence scolaire, un encadrement humain attentif, une vie communautaire riche et un accompagnement spirituel non coercitif et librement choisi par les familles.

L'école reconnaît la légitimité des objectifs poursuivis par le législateur, notamment la neutralité de l'État, la laïcité, la cohésion sociale et la promotion du français comme langue commune. Toutefois, telle que rédigée, la loi soulève des préoccupations quant à ses effets sur des établissements déjà agréés et conformes, qui ne correspondent pas aux situations problématiques que le projet de loi cherche à encadrer.

Le mémoire identifie deux enjeux majeurs. Le premier concerne l'article 78.1, dont la formulation imprécise crée une insécurité juridique importante et risque d'exclure de facto des écoles confessionnelles respectant pleinement le régime pédagogique, en assimilant l'existence d'une identité religieuse à une ingérence doctrinale dans l'enseignement. Le second enjeu concerne l'absence de distinction claire entre des pratiques religieuses coercitives et des pratiques spirituelles encadrées, facultatives et bienveillantes.

Ce mémoire souligne que L'École L'Eau-Vive se distingue par une gouvernance exemplaire, une conformité constante aux exigences ministérielles et une forte implication des parents et du personnel. Héritière unique de la tradition éducative franco-protestante au Québec, elle contribue activement à la vitalité du français, à la cohésion sociale et au bien commun.

En conclusion, L'École L'Eau-Vive recommande des ajustements ciblés au projet de loi n° 9, notamment la clarification ou le retrait de certaines dispositions, afin d'atteindre les objectifs légitimes de laïcité et de neutralité de l'État sans fragiliser injustement des institutions responsables qui contribuent positivement à la société québécoise.

Présentation de L'École L'Eau-Vive

L'École L'Eau-Vive est une école privée protestante qui offre un environnement éducatif où l'excellence scolaire se conjugue avec des valeurs d'entraide, de respect et d'égalité. Depuis plus de 25 ans, elle s'engage à former des élèves équilibrés, réfléchis et responsables, en mettant l'accent sur le développement complet de chaque enfant. Ce milieu éducatif ne se limite pas à être qu'un transmetteur de connaissances et un passeur de culture : il accompagne les élèves dans toutes leurs dimensions — intellectuelle, spirituelle, sociale, affective et physique — afin de leur permettre de grandir pleinement.

Dans ce cadre, la foi occupe une place particulière, comme une source de sens et d'équilibre personnel. Elle aide les élèves à faire face aux défis en leur offrant un appui concret, tout en encourageant le développement de valeurs humaines essentielles. L'école considère chaque élève dans sa globalité, reconnaissant que la formation intellectuelle seule ne suffit pas à préparer les jeunes à la vie. Son projet éducatif intégré conjugue ainsi réussite scolaire, vie communautaire et accompagnement spirituel.

Nous reconnaissons que le législateur cherche à encadrer certaines dérives religieuses. Toutefois, rien dans les motivations ayant conduit au projet de loi ne concerne notre établissement d'enseignement. L'École L'Eau-Vive offre une option aux familles qui souhaitent une éducation chrétienne de qualité, tout en respectant l'intégralité du programme du ministère de l'Éducation. Attachée aux valeurs québécoises et au réseau des écoles privées, elle peut compter sur une communauté engagée qui soutient sa mission et le bien-être des élèves, dans le respect fidèle des principes de la loi.

Résumé exécutif des préoccupations

Le projet de loi n° 9, *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*, vise à encadrer certaines pratiques religieuses afin de préserver la neutralité de l'État, la liberté de conscience et la cohésion sociale. L'École L'Eau-Vive reconnaît la légitimité de ces objectifs et partage la volonté du législateur de prévenir toute forme d'imposition idéologique ou de dérive incompatible avec nos valeurs démocratiques.

Nous remercions le gouvernement du Québec pour son engagement soutenu à placer les valeurs fondamentales de la nation — la laïcité de l'État, la neutralité religieuse et l'égalité entre les femmes et les hommes — au cœur de ses décisions. Aussi, par sa défense résolue du français, il protège et affirme fièrement l'identité québécoise, tout en garantissant un cadre juste, inclusif et respectueux pour tous les citoyens.

Toutefois, tel que rédigé, le projet de loi soulève des préoccupations sérieuses quant à ses effets concrets sur des établissements éducatifs déjà conformes au régime pédagogique, dûment agréés et choisis volontairement par les parents. En cherchant à répondre à des situations problématiques bien réelles ailleurs, la loi risque d'avoir des effets nuisibles sur des institutions qui ne correspondent ni aux objectifs souhaités ni aux pratiques dénoncées.

Dans cette perspective, L'École L'Eau-Vive identifie **deux enjeux prioritaires** :

1. Encadrer sans exclure

Cet enjeu porte sur les effets juridiques et pratiques de l'article 78.1, tel qu'introduit par le projet de loi n° 9, qui, en l'absence de définitions claires, risque d'exclure de facto des écoles privées confessionnelles pourtant conformes au régime pédagogique, en confondant l'enseignement religieux formel avec l'existence d'un milieu éducatif à caractère confessionnel. Le libellé actuel ne permet pas de déterminer ce qui est une pratique religieuse ou un service pédagogique fondé sur une croyance. Une telle approche dépasse l'objectif légitime de neutralité de l'État et menace le pluralisme éducatif ainsi que la liberté de choix des parents.

2. Clarifier les distinctions applicables aux pratiques spirituelles en contexte éducatif

Cet enjeu concerne l'inclinaison du projet de loi à traiter de manière homogène des pratiques spirituelles pourtant distinctes dans leur nature, leur intensité et leurs effets éducatifs. En l'absence de balises nuancées, le cadre proposé risque d'assimiler des pratiques éducatives encadrées, facultatives et non coercitives à des formes d'endoctrinement. Or, les données empiriques montrent que les effets négatifs sont principalement associés à l'imposition, à la culpabilisation et à l'enfermement idéologique, et non à l'intégration bienveillante d'une dimension spirituelle.

1. Encadrer sans exclure

Laïcité, neutralité de l'État et avenir des écoles privées confessionnelles :

L'article 78.1

1.1. Enjeu

L'article 78.1 du projet de loi n° 9 soulève des préoccupations majeures quant à l'avenir des écoles privées confessionnelles au Québec, en raison de l'imprécision de la terminologie qu'il introduit. L'expression « fondée sur des normes ou des préceptes religieux » ne répond pas aux exigences de clarté, de précision et de prévisibilité propres à toute norme juridique. En l'absence de définition encadrant adéquatement sa portée, il

devient difficile de déterminer avec une certitude raisonnable les prestations de services éducatifs réellement visées, ce qui ouvre la voie à des interprétations variables, voire arbitraires, et crée une insécurité juridique pour les établissements concernés.

Sur le plan juridique et pratique, cette imprécision risque d'entraîner une confusion entre l'enseignement religieux formel et l'existence d'un milieu éducatif à caractère confessionnel. Une telle assimilation pourrait conduire à l'exclusion de facto d'écoles privées confessionnelles pourtant pleinement conformes au régime pédagogique et à leurs obligations ministérielles. En dépassant l'objectif légitime de neutralité de l'État, cette approche porte atteinte au pluralisme éducatif et restreint indûment la liberté de choix des parents.

Enfin, plutôt que de cibler et de prévenir d'éventuelles dérives — lesquelles peuvent survenir dans tout type de milieu éducatif — l'article 78.1, tel que rédigé, risque d'avoir pour effet la marginalisation, voire la disparition, d'établissements de qualité. Ces écoles contribuent pourtant de manière considérable à la diversité des projets éducatifs, au respect du pluralisme et à l'enrichissement du paysage scolaire québécois.

1.2. Contexte

L'article 21 du projet de loi n° 9 prévoit l'insertion de l'article 78.1 dans la *Loi sur l'enseignement privé*, interdisant l'octroi d'un agrément à tout établissement dont la prestation de services éducatifs ou de services de garde serait fondée sur des normes ou des préceptes religieux, sur la transmission de convictions religieuses ou sur la pratique religieuse. Ces notions ne sont toutefois définies nulle part, alors même que l'agrément conditionne l'accès aux subventions publiques.

Il est relativement simple d'identifier les périodes de l'horaire explicitement consacrées à l'enseignement religieux à L'École L'Eau-Vive. Il s'agit d'un programme biblique offert en dehors des heures dédiées aux matières obligatoires, représentant moins de 3 % du temps d'enseignement et ne donnant lieu à aucune exemption au *Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)*. L'ambiguïté apparaît dès que l'on évoque les « préceptes religieux » transmis dans le cadre ordinaire des services éducatifs. Par exemple, un enseignement valorisant la règle d'or, le respect d'autrui ou la responsabilité morale pourrait-il être interprété comme une prestation éducative fondée sur des préceptes religieux ? La formulation actuelle ouvre la porte à une interprétation excessivement large. Si l'objectif de l'État de ne pas financer l'enseignement religieux dans les heures prescrites pour les matières obligatoires se comprend, l'article 78.1 va bien au-delà de cet objectif. Il

empêche en pratique toute transmission de convictions religieuses, même indirectes, et nie le fait religieux plutôt que de l'encadrer de manière proportionnée.

Cette portée excessive soulève des enjeux qui dépassent la seule organisation des services éducatifs et appellent à une réflexion plus large sur la place du fait religieux dans l'espace public québécois. Elle invite également à reconsidérer l'équilibre recherché entre la neutralité de l'État, le respect du pluralisme et les réalités sociologiques contemporaines. Contrairement à certains discours publics, le Québec demeure une société largement croyante. Selon Statistique Canada (2021), près de 70 % de la population québécoise s'identifie à une religion¹. La neutralité de l'État ne saurait donc être confondue avec l'imposition d'une vision strictement athée de la société. Comme l'a rappelé la Cour suprême du Canada dans *Loyola c. Québec*², un État laïque respecte les différences religieuses et ne cherche pas à les faire disparaître.

Retirer les subventions aux écoles confessionnelles reviendrait, en pratique, à provoquer leur disparition progressive, sans gain réel pour l'État, puisqu'un nombre important d'élèves intégreraient le réseau public à coût complet. Une telle mesure entraînerait ainsi un transfert de charges très lourd vers le réseau public qui est déjà au maximum de sa capacité.

Il importe de rappeler que l'État ne finance pas la dimension religieuse des écoles privées, mais bien la formation académique des élèves, laquelle répond aux mêmes exigences pédagogiques que dans le réseau public. Les parents, pour leur part, assument volontairement et intégralement les coûts associés au caractère confessionnel du projet éducatif choisi.

Il est aussi important de corriger une désinformation fréquente : contrairement à ce qui est parfois avancé, le réseau public ne « paie pas » pour le réseau privé. En réalité, avec la contribution parentale annuelle, l'État économise environ 750 millions de dollars par année grâce aux écoles privées subventionnées, comme le démontre une analyse indépendante de l'Institut Cardus³. De plus, il est essentiel de rappeler que ce ne sont pas les établissements qui sont subventionnés, mais bien l'éducation des enfants — les citoyens de demain. Que cette éducation se vive dans une concentration artistique, sportive,

¹ Statistique Canada. (2021). *Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?lang=F&topic=10&dguid=2021A000224>

² Cour suprême du Canada, *Loyola High School c. Québec (Procureur général)*, 2015 CSC 12.

³ Institut CARDUS. (2025). *Le financement public des écoles autonomes du Québec : égalitaire, pluraliste et économique*. www.cardus.ca/news/news-releases/le-financement-public-des-ecoles-autonomes-du-quebec-egalitaire-pluraliste-et-economique/

musicale ou de développement personnel, comme c'est notre cas avec la foi, l'État investit avant tout dans la formation des jeunes, dans une société qui valorise l'éducation et reconnaît la diversité des parcours éducatifs.

1.3. Recommandations et modifications législatives proposées

Option prioritaire

Retirer les articles 21 et 22 du projet de loi n° 9, l'État disposant déjà des outils nécessaires dans la *Loi sur l'enseignement privé* pour assurer le respect du régime pédagogique.

Recommandations

1. **Reconnaître** la légitimité des écoles confessionnelles respectant le régime pédagogique et éviter toute exclusion générale fondée sur leur identité religieuse.
2. **Préserver** la capacité des établissements confessionnels à sélectionner leur personnel conformément à leur projet éducatif, tout en interdisant la sélection des élèves sur une base religieuse.
3. **Distinguer** l'enseignement religieux coercitif ou exclusif des pratiques spirituelles encadrées, facultatives et bienveillantes intégrées à l'environnement éducatif. Une telle approche proportionnée permettrait de prévenir les dérives réelles sans pénaliser les écoles confessionnelles responsables qui respectent la neutralité de l'État.

1.3.1. Article 21

a) Confusion entre la sélection des élèves et celle du personnel

L'article 21 prévoit également la révocation de l'agrément d'un établissement qui « pratique la ségrégation, notamment en raison de critères religieux, dans la sélection des élèves ou des membres du personnel ». L'usage du terme « ségrégation » est inapproprié et excessif, et l'emploi du mot « notamment » ouvre la porte à des motifs indéterminés, laissés à la seule discrétion du ministre.

L'École L'Eau-Vive ne sélectionne pas ses élèves sur une base religieuse. Son caractère confessionnel entraîne tout au plus une sélection indirecte, puisque les parents y inscrivent

leurs enfants par choix. En revanche, la sélection du personnel sur la base de son projet éducatif, notamment le respect des valeurs chrétiennes de l'école, est essentielle à l'identité même de l'établissement. Sans cette possibilité, l'école perdrait son caractère confessionnel et par le fait même, sa raison d'être, ce qui irait à l'encontre du projet que les parents ont volontairement choisi pour leurs enfants.

D'ailleurs, il est du devoir de l'enseignant de respecter le projet éducatif de l'école, en vertu de l'article 22 par. 7 de la *Loi sur l'instruction publique*⁴. C'est dans cette optique que les enseignants qui adhèrent aux valeurs de ce projet viennent naturellement s'investir dans l'établissement en toute connaissance de cause. Cette adhésion est aussi reprise dans *Référentiel des compétences professionnelles — Profession enseignante du ministère de l'Éducation*⁵ où il est clairement mentionné que l'enseignant doit collaborer avec les membres de l'équipe-école à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'école. Cette collaboration serait impossible sans une adhésion à ces valeurs communes.

Cette réalité est aussi historiquement reconnue par l'article 20 de la Charte des droits et libertés de la personne, qui permet des distinctions fondées sur le caractère religieux d'une institution sans but lucratif :

« Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire. »

b) Collaboration école-famille-communauté

L'implication des parents constitue l'un des facteurs les plus solides associés à la réussite et à l'adaptation scolaire, comme le souligne George M. Tarabulsky, Ph.D., professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université Laval et membre de l'Équipe de recherche sur l'attachement et le développement humain.

Une synthèse récente, portant sur une méta-analyse de méta-analyses, indique que l'implication parentale la plus efficace se manifeste par la participation à la vie et à l'organisation de l'école, plutôt que par le contrôle direct des devoirs (Kim, 2022). Ces résultats confirment des travaux antérieurs majeurs (Castro et al., 2015; Eccles & Harold, 1993; Zellman & Waterman, 1998). Le modèle participatif observé à L'École L'Eau-Vive,

⁴ Les Publications du Québec. (2025). *Loi sur l'instruction publique*.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

⁵ Ministère de l'Éducation du Québec. (2020). *Référentiel des compétences professionnelles — Profession enseignante du Ministère de l'Éducation du Québec* (2e éd., 2020).

incluant la communication régulière entre l'école et les familles, la participation à des activités et à des comités, le soutien aux programmes et l'engagement dans l'organisation, s'inscrit pleinement dans ces recommandations et illustre concrètement l'impact positif de l'implication parentale sur la réussite des élèves.

D'ailleurs, le ministère de l'Éducation dans son document *Rôle des parents et de la communauté dans la réussite éducative et dans la valorisation de l'éducation, 2^e édition*⁶ mentionne que les orientations ministérielles reconnaissent explicitement que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur engagement constitue un levier central de la réussite éducative et du bien-être des élèves (MEQ, 2017, p. 6-9).

Dans un second document de consultation du ministère de l'Éducation nommé *Pour une politique de la réussite éducative*⁷, les auteurs soulignent que la valorisation de l'engagement parental et le développement d'une relation école-famille-communauté respectueuse et continue sont des objectifs structurants de l'action publique en éducation (MEQ, 2017, p. 20). Les travaux recensés par le ministère démontrent que les approches de coéducation, fondées sur un partenariat égalitaire entre l'école, les parents/famille et la communauté (EFC), favorisent la persévérance scolaire, le développement socioémotionnel et le sentiment de compétence des élèves (MEQ, 2017, p. 21, 64-68). Enfin, la recherche internationale confirme que les milieux scolaires qui reconnaissent la cohérence entre les valeurs familiales et le projet éducatif de l'école renforcent la confiance parentale et l'engagement durable des familles, au bénéfice direct de la réussite et de l'adaptation scolaire des enfants (MEQ, 2017, p. 17, 33, 55).

c) Motivation des enseignants et qualité du lien enseignant-élève

La motivation enseignante est associée à la motivation et aux apprentissages des élèves (Engin, 2020). Elle facilite aussi la création de relations enseignant-élève positives, lesquelles sont reconnues comme un facteur prédictif important de la réussite scolaire, au primaire comme au secondaire (McCormick & O'Connor, 2015; McCormick et al., 2013; Sanders & Jordan, 2013). Dans des établissements où l'adhésion à une mission éducative est une source de mobilisation, ce mécanisme est particulièrement plausible. C'est pourquoi plusieurs témoignages d'anciens élèves et de parents de notre école mentionnent

⁶ Publication ministérielle. (2021). *Rôle des parents et de la communauté dans la réussite éducative et dans la valorisation de l'éducation 2e édition*.
https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Parents-communaute-reussite-valorisation.pdf

⁷ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2016). *Pour une politique de la réussite éducative*.

cette relation positive comme ayant été un moteur à leur réussite éducative ou à celle de leur enfant.

1. « Dès mon arrivée, j'ai constaté que c'était la première fois qu'on prenait réellement le temps de me voir, de m'aider et de croire en moi. Les enseignants y étaient profondément engagés et attentionnés, et la communauté qui m'entourait était saine, encourageante et porteuse de valeurs positives. Je suis passée d'une jeune fille en difficulté, influencée par de mauvaises fréquentations, à une élève motivée qui retrouvait le goût d'apprendre. Mes notes se sont redressées, mais surtout, j'ai découvert ma propre valeur. J'y ai reçu un encadrement humain et relationnel qui m'a littéralement remise sur la bonne voie. Aujourd'hui, j'ai 35 ans, et je réalise à quel point ces années-là ont façonné ma vie. Si cette école n'avait pas eu le droit d'exprimer ses valeurs chrétiennes et d'offrir cet environnement différent, je ne serais probablement pas la personne que je suis devenue. » - *Pricilla Houle, ancienne élève et employée de L'École L'Eau-Vive*
2. « Ayant fréquenté L'École L'Eau-Vive dans notre jeunesse, nous savons à quel point cette école peut faire une différence. Pour ma part, je suis convaincu que, sans ce milieu, j'aurais probablement pris une tout autre direction. L'école m'a offert un cadre solide, des repères sains et des valeurs qui m'ont permis d'éviter bien des dérives. Les principes que j'y ai appris — respect, discipline, intégrité, compassion — m'ont accompagné toute ma vie. Ma conjointe partage exactement le même constat. » - *Kevin Houde Touchette, ancien élève et parent de 3 enfants à L'École L'Eau-Vive*
3. « À chaque étape de son parcours, il [mon fils] a trouvé des adultes bienveillants qui ont cru en lui. Même lors des galas méritas, où il a été honoré à quelques reprises. C'est une école qui ne se contente pas d'additionner des notes, mais qui reconnaît la valeur de l'élève dans toute sa globalité. » - *Marceline Nolin, employée et parent de 3 enfants à L'École L'Eau-Vive*
4. « Elle a été bien plus qu'un simple lieu d'apprentissage : elle a façonné mes valeurs, ma manière de voir le monde et ma façon de grandir. J'y ai découvert un environnement empreint de bienveillance, où les enseignants transmettaient autant de connaissances que de valeurs humaines essentielles. Grâce à eux, j'ai appris l'importance de la compassion, de la solidarité et du respect, des principes qui continuent encore aujourd'hui à guider ma vie. » - *Éloïse Matte, ancienne élève et parent de 3 enfants à L'École L'Eau-Vive*

1.3.2. Modifications de l'article 78.1

Les modifications proposées visent à clarifier la distinction entre le caractère propre d'un établissement confessionnel et les pratiques contraires aux exigences du régime pédagogique, afin de protéger à la fois la liberté éducative et l'accès équitable aux apprentissages.

« **78.1.** Aucun agrément ne peut être accordé à un établissement qui donne des cours d'enseignement religieux durant les heures consacrées à des services d'enseignement des matières obligatoires prévus au régime pédagogique ou qui pratique la sélection des élèves en raison de critères religieux.

Le caractère propre d'un établissement confessionnel, incluant la transmission de convictions, l'intégration de références culturelles ou la tenue d'activités s'y rattachant, ne constitue pas un motif pour refuser ou révoquer un agrément, pourvu que :

1° ces activités n'altèrent pas les contenus du régime pédagogique ni l'accès aux apprentissages auxquels chaque élève a droit;

2° aucune pratique religieuse ne soit imposée comme condition d'admission, de participation ou de réussite scolaire;

3° la participation aux activités culturelles soit laissée à la liberté des élèves ou des titulaires de l'autorité parentale.

Ne constitue pas une forme de ségrégation, au sens du présent article, le fait pour un établissement confessionnel d'embaucher du personnel conforme à son caractère propre ou d'admettre des élèves dont les parents adhèrent volontairement à son projet éducatif, dans la mesure où aucun élève n'est exclu sur la base de ses croyances.

Un agrément peut être révoqué en application de l'article 123 lorsque l'établissement ne respecte pas les conditions prévues au présent article. »

1.3.3. Article 22

a) Une discrétion excessive accordée au ministre

Le projet de loi n° 9 entend renforcer le cadre légal entourant la laïcité dans les établissements privés, en donnant au ministre responsable un rôle plus direct dans le contrôle et l'évaluation des institutions. Cette volonté de vigilance s'accompagne toutefois de mesures qui modifient substantiellement l'équilibre des pouvoirs existants et soulèvent des interrogations sur les garanties procédurales offertes aux écoles.

L'article 22 du projet de loi n° 9 insère un deuxième alinéa à l'article 123 de la *Loi sur l'enseignement privé*, permettant au ministre, « de son propre chef », de révoquer un agrément s'il estime qu'un établissement ne se conforme pas à l'article 78.1. Le vocabulaire employé, conjugué à l'absence de consultation de la Commission consultative de l'enseignement privé, soulève de sérieuses préoccupations quant à la prévisibilité, à l'équité et à la sécurité juridique du régime.

Or, l'article 123 permet déjà la révocation ou la modification d'un agrément en cas de non-respect des conditions applicables, après consultation de la Commission. L'ajout proposé apparaît donc redondant et inutile. De plus, il y a un risque de malentendus potentiels, la coexistence d'un ministre de la Laïcité distinct du ministre de l'Éducation risque de semer la confusion dans la gouvernance scolaire, en multipliant les autorités compétentes et en brouillant les lignes de responsabilité. L'élargissement substantiel des pouvoirs du ministre responsable de la Laïcité, qui peut désormais émettre des directives contraignantes, mener des vérifications dans les institutions, exiger des mesures correctrices et, dans certains cas, intervenir de son propre chef, accentue ce problème. Cette concentration de pouvoirs — sans mécanismes robustes de reddition de comptes — risque de créer une gouvernance asymétrique dans laquelle l'évaluation du « respect de la laïcité » repose sur une appréciation subjective, amplifiant le risque d'arbitraire, d'incohérence administrative et de pression disproportionnée sur les institutions religieuses ou confessionnelles.

1.3.4. Retrait de l'article 17.2

L'article 17.2 du projet de loi no 9 soulève des enjeux juridiques majeurs lorsqu'il est appliqué à des écoles privées confessionnelles dûment agréées par le ministère de l'Éducation et respectant intégralement le régime pédagogique en vigueur. En interdisant à ces institutions de mettre en valeur la représentation d'un signe religieux dans leurs communications, sauf exception limitée à l'antériorité d'un logo ou d'armoiries, cette

disposition impose une restriction excessive et injustifiée qui porte atteinte à des libertés fondamentales garanties tant par la Charte canadienne des droits et libertés que par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

La liberté de religion est protégée à l'article 2a) de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit à chacun « la liberté de conscience et de religion », ainsi qu'à l'article 3 de la Charte québécoise, lequel reconnaît que « toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association ». Cette liberté ne se limite pas aux convictions intimes et personnelles, mais englobe leur manifestation extérieure, tant individuelle que collective. Pour une école confessionnelle légalement reconnue par l'État, l'expression visible de son identité religieuse — y compris des symboles présents dans ses communications institutionnelles — constitue un élément intrinsèque de sa mission éducative et de son projet pédagogique distinct. L'article 17.2 restreint directement cette manifestation sans démonstration d'un préjudice réel ou d'une atteinte aux droits d'autrui, entraînant ainsi une limitation disproportionnée de la liberté de religion.

Les communications institutionnelles d'une école privée relèvent également de la liberté d'expression, protégée par l'article 2b) de la Charte canadienne, qui garantit « la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication », ainsi que par l'article 3 de la Charte québécoise. L'interdiction prévue à l'article 17.2 constitue une restriction fondée sur le contenu du message, ciblant spécifiquement l'expression religieuse. Or, une telle restriction ne satisfait pas aux exigences du droit constitutionnel canadien, notamment au critère de proportionnalité, puisqu'elle n'est ni nécessaire ni minimalement attentatoire pour atteindre l'objectif invoqué de neutralité de l'État, particulièrement lorsqu'elle vise des institutions privées qui ne font pas partie de l'appareil étatique.

L'application de l'article 17.2 aux écoles privées confessionnelles agréées repose par ailleurs sur une confusion fondamentale entre les institutions de l'État et les institutions privées reconnues et encadrées par celui-ci. Le principe de laïcité et l'obligation de neutralité religieuse s'imposent à l'État et à ses représentants. Ils ne sauraient être étendus indistinctement à des organismes privés qui exercent leurs activités dans le respect du cadre légal et réglementaire. L'agrément délivré par le ministère de l'Éducation n'a pas pour effet de transformer une école privée en organe de l'État, et ne peut justifier l'imposition d'une neutralité visuelle incompatible avec son identité propre.

Le cadre juridique québécois reconnaît également le droit des parents de choisir pour leurs enfants un milieu d'enseignement conforme à leurs convictions. L'article 41 de la Charte

des droits et libertés de la personne du Québec prévoit que « les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent une éducation religieuse ou morale conforme à leurs convictions ». Bien que cette disposition vise explicitement le réseau public, elle reflète un principe fondamental du droit québécois : la reconnaissance du rôle premier des parents dans le choix du milieu éducatif et du projet pédagogique. La capacité pour une école confessionnelle d'afficher clairement son identité religieuse, notamment par des signes visibles dans ses communications, favorise la transparence et permet aux parents d'exercer ce droit de manière éclairée. En contraignant ces établissements à atténuer ou à dissimuler leur identité, l'article 17.2 porte atteinte au pluralisme scolaire reconnu par le législateur.

Il importe également de souligner l'absence de lien rationnel entre l'interdiction prévue à l'article 17.2 et la protection des élèves ou la qualité de l'enseignement. Une école privée confessionnelle pleinement conforme au régime pédagogique du ministère de l'Éducation, appliquant les programmes officiels et respectant l'ensemble des obligations légales, ne compromet en rien la réussite éducative ni les droits des élèves par la simple présence de signes religieux dans ses communications institutionnelles. L'interdiction vise ainsi un élément purement symbolique, sans incidence concrète sur le contenu de l'enseignement ou sur l'environnement éducatif.

De plus, l'article 17.2 entraîne une distinction fondée sur la religion, ce qui soulève des enjeux sérieux au regard de l'article 10 de la Charte québécoise, lequel prévoit que « toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur [...] la religion ». En ciblant spécifiquement les signes religieux et les institutions confessionnelles, cette disposition impose un traitement défavorable à des établissements pourtant pleinement conformes aux exigences légales, sans justification objective et raisonnable.

Enfin, il existe une incohérence manifeste entre la reconnaissance législative des écoles privées confessionnelles, leur agrément officiel et la validation de leur projet éducatif distinct, et l'interdiction de manifester visuellement cette identité dans leurs communications. Reconnaître juridiquement l'existence et la légitimité d'un projet éducatif confessionnel tout en en restreignant l'expression publique revient à en affaiblir la portée et la cohérence.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'article 17.2, dans son application aux écoles privées confessionnelles agréées et pleinement conformes au régime pédagogique du ministère de l'Éducation, constitue une atteinte disproportionnée aux libertés garanties par l'article 2 de

la Charte canadienne des droits et libertés et par les articles 3, 10 et 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Son retrait apparaît nécessaire afin de préserver un juste équilibre entre la laïcité de l'État, le respect des droits fondamentaux et la diversité des projets éducatifs reconnus au Québec.

2. Clarifier les distinctions applicables aux pratiques spirituelles en contexte éducatif

Les articles 10.1 à 10.3 de la Loi sur la laïcité de l'État (tels que modifiés par le projet de loi n° 9)

2.1. Enjeu

Les articles 10.1 à 10.3 du projet de loi no 9 reposent sur une conception extensive et peu différenciée de la notion de « pratique religieuse », susceptible d'englober des pratiques spirituelles encadrées, facultatives et non coercitives en milieu éducatif pour une école telle que L'Eau-Vive. Or, les données empiriques disponibles invitent à une lecture plus nuancée de ces pratiques et de leurs effets réels sur le bien-être et le développement des élèves.

2.2. Contexte

Contrairement à certaines perceptions, les bienfaits d'une spiritualité encadrée et bienveillante sont largement documentés. De nombreuses études associent cette dimension à une meilleure résilience, une diminution de l'anxiété, un plus grand sens de l'espoir et un engagement prosocial accru. Il est scientifiquement inexact d'affirmer que toute éducation religieuse nuit à la santé mentale des jeunes. Ce qui nuit, ce sont l'imposition, la peur, la culpabilisation et l'isolement — précisément ce que L'École L'Eau-Vive s'efforce d'éviter.

Le Protecteur de l'élève, mis en place par le gouvernement lui-même, souligne que les élèves en situation de vulnérabilité ont besoin de sécurité, de soutien émotionnel, de développement des compétences socioémotionnelles et de stratégies d'adaptation. C'est exactement ce que le milieu de L'École L'Eau-Vive offre au quotidien, de manière naturelle et intégrée à son projet éducatif. Son *Rapport annuel intimidation et violence 2024-2025 — Établissement*⁸, mentionne clairement comment les valeurs chrétiennes de sa mission contribuent à un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. *Le rapport annuel intimidation*

⁸ L'École L'Eau-Vive. (2024). *Rapport annuel intimidation et violence 2024-2025 — Établissement*
https://ecoleleauvive.com/wp-content/uploads/2025/09/Plan-de-prevention-et-dintervention-contre-lintimidation-et-la-violence_compressed.pdf

et violence 24-25⁹, fait mention d'une liste d'activités sur les compétences sociales et émotionnelles et le programme d'enseignement biblique, qui inclut l'engagement communautaire, en fait partie.

De manière générale, plusieurs travaux empiriques suggèrent que la fréquentation d'écoles privées religieuses peut être associée à des retombées positives, notamment sur le plan du développement social, des compétences civiques et du cheminement scolaire.

- Une étude fondée sur une large base de données (Early Childhood Longitudinal Study) indique que certaines dimensions religieuses liées à l'école, aux parents et à la famille sont associées à des bénéfices au plan du développement social des enfants (Bartkowski, Xu & Levin, 2008).
- Une méta-analyse récente portant sur des résultats civiques (tolérance politique, participation politique, connaissances/compétences civiques, participation sociale) observe un effet global positif de la fréquentation d'écoles privées, effet qui tend à être plus marqué lorsque l'analyse se concentre sur les écoles privées religieuses, notamment en matière de connaissances et compétences civiques et de tolérance politique (Shakeel et al., 2024).
- Une méta-analyse comparant écoles publiques, à charte et écoles religieuses privées, en contrôlant rigoureusement des variables socioéconomiques, conclut à des contributions positives des écoles religieuses sur des indicateurs académiques et comportementaux (collaboration avec les enseignants, trajectoires scolaires, options d'études) (Jeynes, 2012).

Bien entendu, ces constats n'impliquent ni que l'ensemble des écoles religieuses génèrent systématiquement des effets identiques, ni que la dimension religieuse constitue, à elle seule, un facteur direct de réussite. Ils indiquent plutôt que certains cadres scolaires, lorsqu'ils s'appuient sur des pratiques bienveillantes, structurantes et prosociales, sont susceptibles de favoriser un développement global positif.

La recherche sur certains enjeux demeure contestée, notamment lorsqu'il est question d'effets directs sur l'anxiété ou la dépression. À ce sujet, il faut éviter de tirer des conclusions trop explicites : l'idée que la fréquentation d'une école religieuse « réduit » nécessairement l'anxiété ou la dépression est discutée dans la littérature (Aggarwal et coll., 2023). Des travaux suggèrent par ailleurs que des effets positifs peuvent coexister avec des effets

⁹ L'École L'Eau-Vive. (2025). *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026*. https://ecoleleauvive.com/wp-content/uploads/2025/09/2025-2026-Plan-de-lutte-contre-l_intimidation-et-la-violence_compressed.pdf

négatifs lorsque des dynamiques familiales de contrôle sont élevées, rappelant que l'effet principal sur l'enfant provient souvent de la famille et de l'environnement global (Bornstein et coll., 2017).

Autrement dit, il est scientifiquement inexact d'affirmer que « toute éducation religieuse » nuit à la santé mentale ; ce qui est associé à des risques, selon la science, renvoie plutôt à des dynamiques telles que l'imposition forcée, la culpabilisation, l'enfermement idéologique et la rupture du lien avec la société. Dans ce contexte, l'accent doit être mis sur les facteurs réellement documentés : climat sécuritaire, appartenance, stabilité des adultes, arrimage famille-école et motivation des membres du personnel.

Dans l'ensemble, les données scientifiques disponibles, particulièrement les synthèses et les méta-analyses, soutiennent l'idée que les écoles à caractère religieux et confessionnel peuvent contribuer positivement à la réussite scolaire, au développement social et aux compétences civiques, notamment lorsque leur fonctionnement repose sur des mécanismes fiables : collaboration famille-école et motivation du personnel. Le financement public de telles écoles peut ainsi s'inscrire dans une logique de diversité et de bien commun, pourvu que des balises claires soient établies et que l'approche évite les généralisations excessives. À l'inverse, une élimination indistincte de ces établissements du paysage éducatif risquerait de priver un très grand nombre de familles d'un milieu structurant, tout en affaiblissant des contributions réelles au tissu social. Le projet de loi n° 9 devrait donc éviter toute interdiction globale et privilégier un encadrement ciblé de pratiques précises.

2.3. Recommandations et modifications législatives proposées

Il serait judicieux, selon notre compréhension de l'intention du législateur, de revoir la formulation de l'article 10.3, telle qu'elle est écrite, car elle utilise des termes qui relèvent du régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et dont les définitions sont essentielles à la mise en place d'une organisation scolaire conforme.

Lorsqu'il est question des **services éducatifs**, on parle des services offerts aux élèves qui comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Cette définition englobe donc tous les services offerts dans une école, incluant, à titre d'exemple, les services d'animation de développement personnel et de l'engagement communautaire.

Par ailleurs, quand il est question de **services d'enseignement**, on réfère pour l'élève de l'enseignement primaire et l'élève du premier cycle de l'enseignement secondaire, au

calendrier scolaire qui doit comprendre au moins 720 heures consacrées à des services d'enseignement des matières obligatoires prévues à l'article 22 ou, selon le cas, à l'article 23 ainsi qu'aux services d'enseignement pour l'élève du second cycle de l'enseignement secondaire, au calendrier qui doit comprendre au moins 648 heures consacrées à des services d'enseignement des matières prévues à l'article 23.1 et des matières à option figurant sur la liste établie par le ministre en vertu de la Loi.

C'est à la lumière de ces précisions que nous proposons une reformulation de l'article en question.

Reformulation

« **10.3.** Toute pratique religieuse, telle que des prières manifestes ou d'autres pratiques similaires, est interdite dans un lieu, tel un immeuble ou un local, sous l'autorité d'un organisme visé au paragraphe 12° de l'annexe I durant les heures consacrées aux **services d'enseignement** prévus au régime pédagogique.

Est toutefois permise la pratique religieuse destinée aux élèves fréquentant l'organisme et organisée par celui-ci tenue dans le cadre d'activités facultatives en dehors des heures consacrées aux **services d'enseignement** prévus au régime pédagogique. Malgré l'article 6, le port d'un signe religieux est permis lors de ces activités.

Le présent article ne s'applique pas à un lieu qui constitue une résidence privée en ce qui concerne la pratique religieuse de ses occupants. »

2.3.1. Ajout d'un alinéa à l'article 10.3

Dans un immeuble ou un local sous l'autorité d'un organisme visé au paragraphe 12° de l'annexe I, ne constitue pas une pratique religieuse :

1° l'intégration de références spirituelles ou religieuses à des fins éducatives, culturelles ou éthiques, lorsque celles-ci ne remplacent ni n'altèrent les contenus obligatoires du régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation;

2° la tenue d'activités spirituelles ou religieuses offertes en dehors des heures consacrées à l'enseignement des matières obligatoires, pourvu que ces activités soient facultatives, non coercitives et qu'elles ne conditionnent ni l'admission, ni la participation, ni la réussite scolaire des élèves;

3° les pratiques ou approches visant le bien-être, le développement socioémotionnel ou le soutien des élèves, lorsqu'elles sont mises en œuvre dans un cadre sécuritaire, respectueux de la liberté de conscience et sans prosélytisme.

3. Autres constatations

3.1. Fragiliser une école responsable : un effet inattendu

Il est sain, et même nécessaire que la société québécoise réfléchisse collectivement aux milieux dans lesquels les enfants évoluent, à leur sécurité psychologique ainsi qu'à leur liberté de conscience. L'École L'Eau-Vive partage pleinement cette préoccupation et se reconnaît dans l'intention du législateur, qui soulève des enjeux importants et légitimes pour le Québec contemporain. Dans une société de plus en plus pluraliste, il importe de préserver un équilibre social fondé sur le respect, la cohésion et la neutralité de l'État, dans un esprit de dialogue et de responsabilité collective.

Cependant, une inquiétude majeure subsiste. En cherchant à répondre à des situations problématiques bien réelles observées dans certains contextes, le projet de loi n° 9 risque d'entraîner des effets collatéraux importants sur des institutions éducatives qui, comme L'École L'Eau-Vive, fonctionnent de manière responsable, bienveillante et pleinement conforme tant au cadre juridique en vigueur qu'au cadre pédagogique établi par le ministère de l'Éducation. Ainsi, notre établissement pourrait se retrouver grandement fragilisé, voire contraint de fermer, alors même qu'il ne correspond pas aux situations problématiques que le législateur cherche à encadrer.

Depuis plus de deux décennies, les inspecteurs visitent régulièrement notre établissement et proposent des renouvellements de permis de cinq ans, témoignant ainsi d'une conformité constante aux exigences gouvernementales. Les rapports à notre sujet ont toujours été favorables. Sur le plan administratif et pédagogique, nous avons fait preuve de rigueur, de transparence et de conformité. Aucun signal d'alarme, aucune dérive, aucune plainte n'a jamais justifié une remise en question de notre fonctionnement, comme en témoignent les extraits des rapports de la Commission consultative de l'enseignement privé :

« À la lecture des renseignements qui lui sont présentés et de ceux qu'elle a recueillis, la Commission observe que l'équipe de direction est expérimentée et qualifiée, et qu'elle fait preuve de dynamisme dans la gestion de l'établissement. En outre, une personne qui détient la qualification légale pour enseigner agit à titre de coordinatrice des services pédagogiques. De plus, tous les titulaires de classes détiennent une autorisation d'enseigner ; au moment de l'analyse de la présente demande, une personne était en attente de recevoir son brevet. Le programme de musique est sous la

responsabilité d'une enseignante et une aide-enseignante intervient individuellement auprès des élèves pour la pratique liée à un instrument particulier. La vérification des antécédents judiciaires a été faite auprès du personnel qui travaille auprès des enfants.

La Commission constate que l'implication des parents est au cœur du projet éducatif de l'établissement : cette orientation se vérifie dans la composition du conseil d'administration, qui compte sept membres, dont six parents. Toutefois, malgré les efforts de l'établissement pour susciter la participation des parents, le processus actuel menant à leur élection pourrait encore mieux refléter l'esprit de la Loi s'il prévoyait la tenue en assemblée générale d'une élection des parents par leurs pairs. L'organisation pédagogique est en tout point conforme aux exigences légales et réglementaires. Le calendrier scolaire déposé montre que la répartition du temps est conforme au Régime pédagogique, tout comme le temps de services éducatifs hebdomadaires. La routine proposée aux enfants du préscolaire respecte bien le Programme de formation de l'école québécoise. Toutes les matières prévues au Régime pédagogique sont enseignées, tant en ce qui concerne l'enseignement primaire que la formation générale au secondaire. Le bulletin et les évaluations sont conformes au modèle du bulletin unique, et le nombre de communications répond aux exigences ministérielles. Enfin, un plan de lutte contre l'intimidation a été déposé, comme le prévoit la Loi. »¹⁰

Plus récemment, la Commission consultative de l'enseignement privé a approuvé l'ajout de la maternelle 4 ans. Au sujet de L'École L'Eau-Vive :

« L'établissement respecte les orientations légales et réglementaires applicables aux services éducatifs autorisés par son permis. Il devrait en être de même pour les services du préscolaire 4 ans. En outre, il dispose déjà des ressources matérielles appropriées, tant en ce qui concerne sa population scolaire actuelle que pour ce qui est de l'accueil des enfants de 4 ans. Il a fourni des certificats liés à la sécurité en cas d'incendie, mais il devra transmettre des renseignements additionnels. Finalement, l'organisme devrait disposer des ressources financières nécessaires pour réaliser ce nouveau projet. Dans les circonstances, la Commission estime que le dossier

¹⁰ Commission consultative de l'enseignement privé, 44e Rapport annuel. (2012-2013). Rédigé en juin 2013.

répond aux conditions précisées à l'article 20 de la Loi sur l'enseignement privé et est favorable à la demande de modification de permis. »¹¹

Dans la continuité de ces constats, les pratiques que le projet de loi n° 9 vise légitimement à prévenir — telles que l'imposition forcée de croyances, la culpabilisation, l'enfermement idéologique ou la rupture du lien avec la société — ne correspondent en rien à la réalité de L'École L'Eau-Vive. Elles sont étrangères tant à sa philosophie éducative qu'à sa pratique quotidienne, lesquelles reposent sur le respect de la liberté de conscience, l'ouverture et la responsabilisation des élèves.

À cet égard, le rapport Pelchat-Rousseau¹² apporte un éclairage pertinent en rappelant que la laïcité ne constitue pas un droit individuel en soi, mais un cadre collectif visant à garantir la liberté de conscience, la liberté de religion et le droit à l'égalité par la neutralité de l'État. En structurant ses rapports avec le religieux de manière neutre, l'État crée un espace collectif où chaque personne peut voir ses croyances respectées, sans qu'aucune ne soit privilégiée. C'est dans ce cadre de neutralité que la laïcité trouve sa pleine expression et s'exerce au bénéfice de l'ensemble de la population, indépendamment des convictions personnelles.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que l'adhésion aux valeurs de L'École L'Eau-Vive ne relève d'aucune imposition, mais d'un choix libre et éclairé des familles. Selon un sondage CROP publié en juin 2025 par la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP)¹³, les familles fréquentant un type d'établissement comme L'École L'Eau-Vive choisissent quasi unanimement l'école pour sa vocation religieuse assumée, suivie de la qualité de l'encadrement académique et, enfin, de la réputation de l'établissement. Plus de 85 % des familles le recommandent activement, ce qui témoigne d'une forte adéquation entre les attentes parentales et la réalité vécue.

Cette cohérence entre l'école et les familles constitue un facteur de protection reconnu en sciences humaines. Elle favorise la sécurité affective, la stabilité identitaire et le sentiment d'appartenance des enfants. Dans un contexte où la société québécoise est confrontée à une augmentation préoccupante de l'anxiété et du mal-être chez les jeunes, il apparaît dès lors paradoxal de fragiliser un milieu éducatif qui répond précisément à ces besoins et qui respecte pleinement le cadre collectif de la laïcité de l'État.

¹¹ Commission consultative de l'enseignement privé, 51e Rapport annuel. (2019-2020). Rédigé en juin. p. 164

¹² Gouvernement du Québec. (2025). *Pour une laïcité québécoise encore plus cohérente : bilan et perspective. Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses.*

¹³ Sondage CROP. (2025). *Évaluation de la satisfaction des parents à l'égard de L'École L'Eau-Vive — Juin 2025.*

3.1.1. Une école exemplaire par sa gouvernance et sa conformité aux exigences ministérielles

Fort de cet engagement concret envers la communauté et la société, il apparaît essentiel que les institutions éducatives qui agissent déjà de manière responsable et bénéfique soient reconnues et protégées. Dans cette perspective, L'École L'Eau-Vive recommande que la loi distingue clairement entre les milieux problématiques qu'elle vise à encadrer et ceux qui suivent pleinement le cadre légal et éducatif.

L'introduction d'une clause de droits acquis pour les écoles déjà établies, dûment agréées et respectant tant le programme du ministère que les principes de la laïcité de l'État permettrait d'éviter une injustice majeure : celle de fragiliser inutilement des institutions qui incarnent, au quotidien, les valeurs de respect, de liberté, de responsabilité et de bienveillance chères aux Québécois et Québécoises.

Par conséquent, nous estimons que les faits montrent que les auteurs du projet de loi n° 9, dans sa rédaction actuelle, ne cherchent pas intentionnellement à viser un établissement comme L'École L'Eau-Vive. Cela rend d'autant plus nécessaire une clarification de son contenu afin d'éviter d'affecter par inadvertance cette école qui fonctionne déjà de manière pleinement conforme.

L'École L'Eau-Vive reconnaît par ailleurs l'effort du gouvernement pour renforcer l'obligation d'avoir le visage découvert dans certains lieux publics et pour ajuster les normes applicables aux demandes d'accommodements pour un motif religieux. Aussi, L'École L'Eau-Vive se réjouit de voir que la pratique religieuse est protégée par l'édiction de l'article 4 de la *Loi favorisant la neutralité religieuse notamment dans l'espace public*.

Puisque les valeurs de l'école sont en adéquation avec les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes et la laïcité de l'État, L'École L'Eau-Vive voit positivement le fait que la conduite des membres du personnel des établissements d'enseignement privé agréés aux fins de subventions doit être guidée par ces mêmes valeurs, tel que prévu à l'article 4.2 que le projet de loi propose d'ajouter à la *Loi sur la laïcité de l'État*.

3.1.2. Une école exemplaire par sa présence historique

Il importe de souligner que cette école de Québec constitue aujourd'hui l'unique établissement encore porteur de l'héritage éducatif franco-protestant dans la province. À l'instar des travaux de l'historienne Marie-Claude Rocher, notamment *Huguenots et*

*protestants francophones au Québec : fragments d'histoire*¹⁴, l'école souhaite à la fois rappeler les liens historiques qui l'unissent à cette tradition et affirmer sa place profondément enracinée au sein de la société québécoise.

Fidèle à sa mission, elle s'engage à transmettre la langue française comme un vecteur central de son projet éducatif et de ses valeurs, contribuant activement à la vitalité et à la pérennité du français au Québec. Dans cette perspective, le gouvernement mérite d'être salué pour son soutien constant à la langue française et pour la clarté avec laquelle le projet de loi n°9 réaffirme le rôle du français comme langue commune. L'école partage pleinement cet objectif et s'inscrit dans une dynamique où le français, le pluralisme et l'excellence éducative se conjuguent afin de former des citoyens responsables et engagés, tout en préservant la richesse historique et culturelle de la communauté franco-protestante.

Cette contribution s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs démocratiques québécoises, lesquelles reconnaissent le pluralisme institutionnel comme une richesse plutôt qu'une menace à la cohésion sociale. La reconnaissance et la protection d'établissements éducatifs enracinés historiquement favorisent une transmission responsable de repères culturels et civiques, sans porter atteinte à la neutralité de l'État ni aux exigences du régime pédagogique. En ce sens, la présence d'une école franco-protestante conforme et agréée participe à l'équilibre entre liberté de conscience, liberté d'enseignement et intérêt public. Elle permet également d'assurer une diversité de parcours éducatifs répondant aux attentes légitimes des familles, tout en respectant les balises communes imposées par l'État. Enfin, fragiliser de telles institutions reviendrait à appauvrir le paysage éducatif québécois et à rompre un lien historique vivant qui contribue encore aujourd'hui à la vitalité culturelle, linguistique et sociale du Québec.

3.1.3. Une école exemplaire par sa contribution sociale et écologique

Au-delà de sa mission éducative et de son impact direct sur le bien-être et le développement des élèves, L'École L'Eau-Vive s'engage activement dans des initiatives concrètes qui bénéficient à toute la communauté. Son rôle social se traduit par le soutien offert aux familles en situation de vulnérabilité, l'accompagnement personnalisé des élèves HDAA, la promotion de l'engagement citoyen ainsi que l'accueil et l'intégration des familles immigrantes. L'école se distingue également par son engagement envers le développement durable, notamment à travers la création d'une forêt éducative en partenariat avec

¹⁴ Rocher, M.-C. (2014). *Huguenots et protestants francophones au Québec : Fragments d'histoire*. Novalis.

l'Association forestière des 2 Rives¹⁵, une démarche concrète de sensibilisation environnementale et de préservation du patrimoine naturel.

En parallèle, L'École L'Eau-Vive valorise la langue française et l'expression orale, des compétences essentielles à l'épanouissement des élèves et à leur réussite scolaire. Dans le cadre du *Club d'art oratoire, organisme SEIA*¹⁶, qui a pour objectif de développer l'éloquence et la prise de parole en public, l'une de nos élèves s'est illustrée cette année comme lauréate dans la catégorie « Meilleures lectrices ». Elle a également contribué à un livre collectif avec trois de ses textes, témoignant de l'importance que l'école accorde à la créativité littéraire et à la promotion active du français¹⁷.

Ces initiatives montrent que L'École L'Eau-Vive va bien au-delà de l'enseignement traditionnel : elle forme des citoyens confiants, solidaires et responsables, sensibles aux enjeux sociaux, culturels et environnementaux de leur époque. En favorisant l'excellence académique, la créativité, l'engagement communautaire et la préservation de la langue française, elle affirme sa place unique au sein de la société québécoise. Ainsi, L'École L'Eau-Vive incarne un modèle d'éducation qui conjugue réussite scolaire, valeurs humaines et contribution positive à la collectivité.

4. Conclusion

En résumé, L'École L'Eau-Vive se distingue par sa capacité unique à soutenir chaque élève dans toutes ses dimensions — intellectuelle, spirituelle, sociale, affective et physique — afin de favoriser un développement harmonieux et complet. Elle constitue aujourd'hui le seul établissement porteur de l'héritage éducatif franco-protestant au Québec, transmettant des valeurs profondément enracinées tout en promouvant la langue française, l'excellence éducative et l'engagement citoyen. Son action sociale, culturelle et écologique, ainsi que son approche inclusive et bienveillante, témoigne de sa contribution concrète au bien-être des élèves et à la vitalité de la société québécoise.

Les données empiriques, le témoignage des familles et les rapports officiels confirment sa conformité aux exigences légales et pédagogiques, ainsi que l'impact positif de son modèle éducatif intégral. Dans ce contexte, le projet de loi n° 9, tel que rédigé, pourrait fragiliser cet établissement responsable et établi, sans réellement cibler les pratiques problématiques. Il est donc essentiel de clarifier la loi afin de protéger le pluralisme éducatif, la liberté de

¹⁵ AF2R <https://af2r.org/>

¹⁶ Club d'art oratoire <https://solidariteenfants.org/activites-au-quebec/#activitequebec>

¹⁷ Voir son texte en annexe

choix des parents et les contributions concrètes de cette école, tout en soutenant les objectifs gouvernementaux de laïcité, de neutralité de l'État et de promotion du français comme langue commune et vivante du Québec.

5. Tableau récapitulatif

	Articles du PL-9	Amendements proposés	Justification
1.	Articles 21 et 22 <i>Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec</i>	Retirer les articles 21 et 22	L'État dispose déjà des outils nécessaires dans la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> pour assurer le respect du régime pédagogique.

<p>2.</p>	<p>Article 78.1 <i>Loi sur l'enseignement privé</i></p> <p>Article 21 <i>Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec</i></p>	<p>Reformulation de l'article 78.1 :</p> <p>« 78.1. Aucun agrément ne peut être accordé à un établissement qui donne des cours d'enseignement religieux durant les heures consacrées à des services d'enseignement des matières obligatoires prévus au régime pédagogique ou qui pratique la sélection des élèves en raison de critères religieux.</p> <p>Le caractère propre d'un établissement confessionnel, incluant la transmission de convictions, l'intégration de références culturelles ou la tenue d'activités s'y rattachant, ne constitue pas un motif pour refuser ou révoquer un agrément, pourvu que :</p> <p>1° ces activités n'altèrent pas les contenus du régime pédagogique ni l'accès aux apprentissages auxquels chaque élève a droit;</p> <p>2° aucune pratique religieuse ne soit imposée comme condition d'admission, de participation ou de réussite scolaire;</p> <p>3° la participation aux activités culturelles soit laissée à la liberté des élèves ou des titulaires de l'autorité parentale.</p> <p>Ne constitue pas une forme de ségrégation, au sens du présent article, le fait pour un établissement confessionnel d'embaucher du personnel conforme à son caractère propre ou d'admettre des élèves dont les parents adhèrent volontairement à son projet éducatif, dans la mesure où aucun élève n'est exclu sur la base de ses croyances.</p> <p>Un agrément peut être révoqué en application de l'article 123 lorsque l'établissement ne respecte pas les conditions prévues au présent article. »</p>	<p>a) Ambiguïté dès que l'on évoque les « normes et préceptes religieux » transmis dans le cadre ordinaire des services éducatifs.</p> <p>b) La formulation actuelle ouvre la porte à une interprétation excessivement large. Si l'objectif de l'État de ne pas financer l'enseignement religieux dans les heures prescrites pour les matières obligatoires se comprend, l'article 78.1 va bien au-delà de cet objectif.</p> <p>c) La reformulation invite à reconsidérer l'équilibre recherché entre la neutralité de l'État, le respect du pluralisme et les réalités sociologiques contemporaines.</p>
------------------	--	---	---

<p>3.</p>	<p>Article 17.2 <i>Loi sur l'enseignement privé</i></p> <p>Article 22 <i>Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec</i></p>	<p>Retirer l'article 17.2</p>	<p>a) Constitue une atteinte disproportionnée aux libertés garanties par l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés et par les articles 3, 10 et 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.</p> <p>b) Repose sur une extension abusive du principe de laïcité.</p> <p>c) Nuit au pluralisme scolaire et au libre choix des parents.</p> <p>d) Manque de justification rationnelle dans le cas d'écoles privées agréées et pleinement conformes. Absence de lien entre l'interdiction prévue et la protection des élèves ou la qualité de l'enseignement.</p>
------------------	--	-------------------------------	--

<p>4.</p>	<p>Articles 10.1 et 10.3 <i>Loi sur la laïcité de l'État</i></p> <p>Article 9 <i>Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec</i></p>	<p>Reformulation de l'article 10.3 :</p> <p>« 10.3. Toute pratique religieuse, telle que des prières manifestes ou d'autres pratiques similaires, est interdite dans un lieu, tel un immeuble ou un local, sous l'autorité d'un organisme visé au paragraphe 12° de l'annexe I durant les heures consacrées aux services d'enseignement prévus au régime pédagogique.</p> <p>Est toutefois permise la pratique religieuse destinée aux élèves fréquentant l'organisme et organisée par celui-ci tenue dans le cadre d'activités facultatives en dehors des heures consacrées aux services d'enseignement prévus au régime pédagogique. Malgré l'article 6, le port d'un signe religieux est permis lors de ces activités.</p> <p>Le présent article ne s'applique pas à un lieu qui constitue une résidence privée en ce qui concerne la pratique religieuse de ses occupants. »</p> <p>Ajout d'un alinéa à l'article 10.3 :</p> <p>« Dans un immeuble ou un local sous l'autorité d'un organisme visé au paragraphe 12° de l'annexe I, ne constitue pas une pratique religieuse :</p> <p>1° l'intégration de références spirituelles ou religieuses à des fins éducatives, culturelles ou éthiques, lorsque celles-ci ne remplacent ni n'altèrent les contenus obligatoires du régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation;</p> <p>2° la tenue d'activités spirituelles ou religieuses offertes en dehors des heures consacrées à l'enseignement des matières obligatoires, pourvu que ces activités soient facultatives, non coercitives et qu'elles ne conditionnent ni l'admission, ni la participation, ni la réussite scolaire des élèves;</p> <p>3° les pratiques ou approches visant le bien-être, le développement socioémotionnel ou le soutien des élèves, lorsqu'elles sont mises en œuvre dans un cadre sécuritaire, respectueux de la liberté de conscience et sans prosélytisme. »</p>	<p>Il serait judicieux de revoir la formulation de l'article 10.3, telle qu'elle est écrite, car elle utilise des termes qui relèvent du régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et dont les définitions sont essentielles à la mise en place d'une organisation scolaire conforme.</p>
-----------	--	---	---

<p>5.</p>	<p><i>Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec</i></p>	<p>Introduction d'une clause de droits acquis</p>	<p>1. Les institutions éducatives qui agissent déjà de manière responsable et bénéfique doivent être reconnues et protégées.</p> <p>2. La loi devrait distinguer clairement entre les milieux problématiques qu'elle vise à encadrer et ceux qui suivent pleinement le cadre légal et éducatif.</p> <p>3. L'introduction d'une clause de droits acquis permettrait d'éviter une injustice majeure en ne fragilisant pas inutilement des institutions conformes.</p> <p>4. Les faits montrent que les auteurs du projet de loi n° 9 ne cherchent pas intentionnellement à viser un établissement comme L'École L'Eau-Vive, rendant nécessaire une clarification.</p> <p>5. Puisque les valeurs de l'école sont en adéquation avec les valeurs démocratiques et québécoises, elle voit positivement que la conduite du personnel soit guidée par ces mêmes valeurs.</p> <p>6. L'École L'Eau-Vive se réjouit que la pratique religieuse soit protégée par l'article 4 de la Loi favorisant la neutralité religieuse.</p>
------------------	---	---	---

6. Équipe de rédaction

L'équipe de L'École L'Eau-Vive

Caroline Blanchet, M.Éd., Directrice générale

Marceline Nolin, B.Comm., Responsable des communications

Erin Zoellner, M.A., trad. a., Traductrice agréée et terminologue, Responsable du financement et de la philanthropie

- **Me Émile Bouchard**, Avocat — Bouchard + Avocats
- **George M. Tarabusy**, Ph.D., Professeur titulaire, École de psychologie, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, Équipe de recherche sur l'attachement et le développement humain, Université Laval
- **Marie-Claude Rocher**, Ph.D. Ethno-historienne, experte en histoire, patrimoine et culture des minorités religieuses au Québec, reconnue pour ses travaux sur les communautés francophones protestantes au Québec et en Amérique
- **Corentin Messina**, M.Th. (études théologiques, théologie pratique), DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) en Droit et Politique Appliqués de l'État, enseignant à l'Institut pour la Francophonie, pasteur à l'Église Baptiste Évangélique de Sherbrooke, directeur des communications et des relations publiques au Réseau Évangélique du Québec
- **Jean-Sébastien Morin**, Maîtrise en Théologie (Th.M.) et Maîtrise en Philosophie (M.A.), directeur du Québec et du développement des ressources francophones pour *One Hope Canada*, auteur de cinq livres et animateur du podcast hebdomadaire francophone *La foi vient de ce que l'on entend*, membre de l'équipe de production de *L'Heure de la Bonne Nouvelle* (émission télévisée québécoise)

7. Annexes

1. Témoignages courts de parents et élèves de L'École L'Eau-Vive

« L'équipe école prend le temps avec ma fille pour la soutenir dans ses défis, l'aider à fixer des objectifs, et développer des stratégies qui vont lui être utiles toute sa vie. »

« L'École L'Eau-Vive est une pièce maîtresse dans le développement social, sportif et académique de mes enfants en reflétant les mêmes valeurs qui sont enseignées à la maison. »

« Je suis plus que satisfaite du cheminement scolaire qu'ils y font tous les 4. »

Naomi Martel, parent

—

« Pour notre famille, cette école a été une véritable bénédiction et un pilier dans notre intégration au Québec. »

« Cette décision a été déterminante. »

Maria Lorena Morales Reyes, parent

—

« Tout a changé lorsque j'ai commencé à fréquenter l'école chrétienne. »

« Apprendre est devenu beaucoup plus agréable dans un environnement accueillant et rempli d'amour. »

« Les deux incarnent l'amour et sont de beaux modèles pour les jeunes de notre société. »

Océane Rodrigue, ancienne élève

—

« Vous avez été bien plus que des enseignants : vous avez été des guides, des modèles, des anges gardiens parfois. »

« Nous ne saurons jamais assez vous dire merci pour avoir fait de cette école bien plus qu'un lieu d'enseignement. »

« Dix parcours différents, dix personnalités uniques, mais tous porteurs des valeurs chrétiennes. »

Claude et Maryse Duquette — parent de 10 anciens élèves

« C'est une école qui ne se contente pas d'additionner des notes, mais qui reconnaît la valeur de l'élève dans toute sa globalité. »

« Aujourd'hui, ses notes sont plus hautes que jamais. »

« Son évolution est très tangible dans toutes les matières du cursus scolaire. »

« Comme parents, nous sommes immensément reconnaissants d'avoir ce joyau dans la ville. »

Marceline Nolin, parent

« Les valeurs enseignées à l'Eau-Vive transcendent les simples croyances. »

« Les professeurs sont plus que des professeurs, ils sont des mentors dans la vie des élèves. »

« Aucune autre école n'est comparable à L'Eau-Vive. »

Marie-Hélène Caron, ancienne élève

« Depuis le jour que Julia a commencé à L'École L'Eau-Vive, on voit avec satisfaction comme Julia reprend le retard académique année après année. »

Eduardo Cuervo, parent

« En seulement 3 mois passés à l'EEV, je sens toute la différence que ce nouvel environnement fait dans sa vie. »

« Il est plus sage, plus épanoui, a un sentiment d'appartenance à ce milieu. »

Mathieu Phamessa, parent

« L'école est une grande famille. »

« Tout contribue à son épanouissement académique et personnel. »

Isabelle Leroux, parent

« Ce n'est pas une institution d'endoctrinement où l'on promeut une pensée unique. »

« Bref... ils deviennent de vrais Québécois. »

Maxim Guérin, parent

—

« Depuis leur arrivée à L'École L'Eau-Vive, mes enfants ont retrouvé la confiance, la sécurité, la joie d'apprendre. »

« L'école chrétienne représente pour nous un héritage précieux et essentiel pour l'avenir de nos enfants. »

Noëlla Niyozima, parent

—

« Les effets ont été immédiats. »

« L'École L'Eau-Vive n'est pas simplement une école : c'est un milieu éducatif complet, cohérent et profondément humain. »

« Pour notre famille, il n'existe aucune alternative équivalente. »

Miguel et Sara-Ève, parents

—

« Sans ce milieu, j'aurais probablement pris une tout autre direction. »

« Cette relation de confiance n'est pas un détail, c'est un pilier du développement de l'enfant. »

Kevin H. Touchette, ancien élève et parent

—

« C'était la meilleure décision que nous avons prise. »

« Faire partie de L'École L'Eau-Vive, c'est faire partie d'une famille. »

« C'est une grande bénédiction pour mon fils d'être dans cette école. »

Sophie Demers, parent

—

« C'est beau de savoir que nos enfants grandissent et évoluent dans un environnement sûr. »

« Ma fille a repris confiance en elle et s’amuse avec des amis de tout horizon et de toutes nationalités. »

Vanya St-John, parent

—

« Passez seulement une journée dans cette école et vous aurez l’impression de faire partie d’une famille. »

« L’École L’Eau Vive est une véritable bénédiction. »

« Du personnel d’entretien jusqu’à la direction, tout le monde se soucie réellement de chacun de nos enfants. »

Rachel St-John, parent

—

« Nous avons choisi de favoriser une éducation de qualité, cohérente avec nos valeurs chrétiennes. »

« Les valeurs communes de respect, de compassion et d’amour démontrées dans les interventions ont eu un impact significatif. »

« L’École L’Eau-Vive est un atout précieux pour notre société québécoise. »

Jean-Frédéric Laroche & Sindy Savard, parents

—

« Ça a été, sans aucun doute, la meilleure décision que nous avons prise pour son éducation. »

« C’est maintenant une jeune adulte pleine de projets. »

« L’enseignement académique, mais aussi spirituel qui lui a été transmis a été déterminant. »

Maman d’une récente diplômée

—

« L’éducation que mes enfants reçoivent est complète. »

« C’est une école qui apprend à mon enfant à s’aimer, à aimer les autres et à aimer son pays. »

Bathélémy Décorce, parent

« Je suis vraiment contente de mon choix. »

« Mon garçon reçoit une solide formation académique. »

« Ses professeurs sont patients. »

Sherly Delmond, parent

« L'École L'Eau-Vive offre un service exceptionnel. »

« Les membres du personnel sont très disponibles. »

Rémi et Clarisse Rajaonarivelo, parents

« Nos enfants ressentent un véritable sentiment d'appartenance. »

« Le soutien émotionnel qu'ils y trouvent constitue un élément extrêmement important. »

« Nous sommes profondément reconnaissants. »

Naasson et Ana Priscila Mendes, parents

« Notre fille est heureuse et s'épanouit à L'Eau-Vive. »

« Nous ne regrettons pas du tout d'avoir choisi L'Eau-Vive. »

Clément, parent

« Pour la première fois de sa vie, il n'a pas eu besoin de s'adapter. »

« C'est comme s'il rentrait chez lui. »

« Aujourd'hui, nous referions ce choix cent mille fois, sans hésiter. »

« Pour la première fois — nous savons que notre enfant est en sécurité. »

Sarah-Emmanuelle Brassard, parent

« Notre école est multiethnique et unie par une même foi. »

« Ils ont appris à se supporter l'un et l'autre. »

Francis Leblanc, parent

—

« En arrivant à L'Eau-Vive il a découvert une communauté. »

« Ce n'est plus un numéro. »

« Il se permet de rêver et fleurir. »

Anissa Fortier, parent

—

« Nos enfants sont heureux d'aller à cette école. »

« Lorsque j'entre dans l'école, je me sens chez moi. »

Annie Vachon, parent

—

« Toutes les écoles du Québec ont de quoi à envier à notre école. »

« Le gouvernement devrait être fier de cette école. »

Geneviève Jobin, parent

—

2. Témoignages de collaborateurs externes et fournisseurs

« Depuis plusieurs années, j'accompagne plus d'une soixantaine d'écoles privées au Québec. Dans ce réseau, je côtoie des équipes qui travaillent extrêmement fort pour se conformer aux obligations gouvernementales, même lorsque la charge administrative ne cesse d'augmenter. C'est à partir de cette réalité terrain que je souhaite vous faire part de préoccupations concernant le projet de loi n° 9.

Le 27 novembre dernier, j'ai lu la publication suivante, partagée par M. Jean-François Roberge, député de Chambly :

Six ans après l'adoption de la Loi 21, le message des Québécois est clair : il faut aller plus loin. La laïcité fait partie de notre identité collective. Nous ne ferons aucun compromis sur

nos valeurs, dont l'égalité entre les hommes et les femmes. [...] Parce que c'est comme ça qu'on vit au Québec et c'est comme ça qu'on veut continuer à vivre, ensemble.

À la lecture de cette publication, j'ai ressenti un profond malaise. Le message donnait l'impression qu'il existerait une seule manière légitime "de vivre au Québec", et qu'elle serait nécessairement laïque. Comme si le fait d'être croyant, d'être catholique ou d'avoir une tradition chrétienne ne faisait plus partie de notre identité collective. J'ai eu l'impression qu'on cherchait à imposer une absence de religion, sans nuance et sans consultation. C'est cette publication, plus que toute autre chose, qui m'a poussée à vous écrire aujourd'hui.

Je tiens à rappeler une réalité simple : au Québec, ce n'est pas parce que nous ne fréquentons plus l'église chaque semaine que notre identité chrétienne a disparu. Mes enfants sont baptisés, comme beaucoup d'autres. Si l'enseignement religieux était encore présent dans les écoles publiques, ils l'auraient suivi jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de faire leurs propres choix. Le respect du choix individuel fait partie de nos valeurs fondamentales.

Je suis aussi consciente qu'au Québec, certaines écoles religieuses — provenant de différentes traditions — peuvent parfois soulever des défis d'intégration, que ce soit au cégep, à l'université ou dans le monde du travail. Cela peut survenir lorsque certaines approches éducatives sont éloignées de valeurs centrales ici : l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté individuelle, la mixité sociale ou la participation citoyenne. Je comprends que le gouvernement veuille se pencher sur ces situations.

Cependant, il est essentiel de faire preuve de nuance. Les écoles chrétiennes ne vivent pas les mêmes réalités. Elles respectent les programmes du ministère, soutiennent la réussite scolaire et favorisent l'intégration sociale. Elles ne posent pas les problèmes auxquels semblent vouloir répondre certaines mesures du projet de loi. Mettre toutes les écoles religieuses dans le même panier risque de créer des amalgames injustes et de pénaliser des institutions qui jouent un rôle positif depuis des décennies.

Le projet de loi n° 9 prévoit notamment l'interdiction de certaines pratiques religieuses dans les établissements agréés, des restrictions concernant le port de signes religieux et même la possibilité de retirer l'agrément d'une école dont la mission comporte des éléments religieux. Pour les écoles chrétiennes, ces mesures apparaissent disproportionnées, surtout lorsqu'on considère leur contribution historique et actuelle au tissu social québécois.

J'observe également, dans plusieurs milieux scolaires, un malaise grandissant devant la manière dont certains projets de loi récents — dont les projets de loi n° 2 et n° 9 — ont été présentés. Plusieurs ont eu l'impression que les décisions étaient imposées sans consultation ni dialogue avec les acteurs concernés.

Les écoles privées, qu'elles soient religieuses ou non, sont des partenaires essentiels. Elles accueillent des milliers d'élèves, soutiennent des familles et complètent l'offre éducative au Québec. Elles méritent d'être entendues.

Je vous invite respectueusement à exercer un leadership fondé sur la nuance, l'ouverture et l'empathie. La laïcité ne devrait pas servir à effacer des traditions qui ont façonné notre histoire, mais plutôt à permettre à chacun de vivre ensemble dans le respect.

Je vous remercie sincèrement de l'attention accordée à ce dossier et demeure disponible pour discuter de la réalité des écoles privées et de l'impact concret de ces mesures.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »

Fany Faquette, consultante en ressources humaines

« Je collabore depuis plusieurs années avec l'école de l'Eau-Vive dans le cadre d'un projet entrepreneurial et sportif. Chaque fois que j'y mets les pieds, je suis conquis par l'atmosphère de l'école, le dynamisme et l'ouverture des intervenants et des élèves. Je me fais souvent la remarque que cette école représente un modèle pour notre société. Elle offre une structure solide et une vie humaine riche, tout en s'alignant avec les valeurs de la société québécoise. J'y retourne chaque année et je prévois même de faire de l'école de l'Eau-Vive l'une des écoles choisies pour un projet pilote sportif prévu pour 2027. »

Dominique Soucy, homme d'affaires et ancien professionnel de basketball (Kebs de Québec) et ancien capitaine du Rouge et Or basketball

« Je souhaiterais souligner qu'en tant que collaboratrice de l'établissement depuis plusieurs années, je suis à même de constater que l'École l'Eau-Vive a à cœur la réussite de ses élèves et met en place les mesures nécessaires pour que chacun puisse avoir accès aux services appropriés selon ses besoins. Dans ce cadre, Orthophonie de la Capitale est partenaire depuis plusieurs années avec l'établissement et offre un service parent-payeur directement à l'école. Cela vise à faciliter l'accès aux services pour les élèves, à favoriser la communication et la collaboration entre les intervenants et à soutenir la participation à l'élaboration des plans d'intervention, sans jamais exiger que les familles traitent exclusivement avec nous. L'équipe d'Orthophonie de la Capitale est heureuse de contribuer ainsi à l'accompagnement des élèves et au soutien de ce milieu éducatif. »

Véronique Amyot, propriétaire Orthophonie de la Capitale

3. Témoignages longs de parents et élèves de L'École L'Eau-Vive

« Pour des enfants immigrants qui arrivent au Québec et qui doivent s'adapter à une nouvelle culture, le milieu scolaire va faire toute la différence quant à la réussite de l'insertion de cet enfant dans la société québécoise ou non. J'ai tellement de témoignages, mais je vous donnerai les deux principaux :

Nous sommes arrivés en été et pour aider mes enfants à s'intégrer dans leur nouveau milieu je les ai mis aux camps d'été de mon quartier. Il ne se passait pas une semaine sans que je sois convoqué par la responsable du camp pour m'expliquer que mon gars ne suit pas le rythme dans son nouvel environnement, il a même d'ailleurs été menacé d'exclusion, ce qui a généré beaucoup de stress et d'inquiétude à la fois pour mon fils et nous ses parents. Il a ainsi énormément appréhendé la rentrée scolaire car il avait peur de vivre le même rejet dans son établissement scolaire. Mais quelle ne fut pas notre belle surprise de trouver une enseignante de maternelle 5 ans dévouée en la personne de Mme Tessier qui a très vite identifié le besoin de mon garçon : juste celui de s'adapter à sa nouvelle culture. Au lieu de le mettre dans une case, elle l'a aidé, encouragé, mais aussi nous a donné les outils nécessaires pour l'amener à s'épanouir. Trois ans plus tard, David est un garçon épanoui qui aime son école, qui a de bonnes notes, plein d'amis, pleinement québécois et fier de l'être.

Ma dernière fille a été en garderie dès l'âge de ses 2 ans. À l'âge de 3 ans, elle a commencé à me dire qu'elle ne se trouvait pas belle et je la rassurais tout le temps en lui disant "mais si, tu es belle". Puis à un moment cela devenait de plus en plus présent, j'ai pris le temps de lui demander pourquoi elle le dit et elle m'a fait comprendre que ses amis à la garderie lui ont dit qu'elle est "noire comme du caca et qu'elle est moche" et refusaient de jouer avec elle. Mon cœur de mère a été juste brisé en mille morceaux et je me suis demandé si j'avais fait le mauvais choix pour mes enfants de venir m'installer au Québec. Je lui ai demandé si la gardienne était au courant, elle m'a dit oui et que la gardienne leur demande de s'excuser quand elle entend les camarades le dire. Mais la gardienne ne m'en a jamais parlé, ni amené le sujet dans aucun rapport. Pourtant, elle me faisait des rapports journaliers. Je me suis rendu compte que ma fille s'isolait de plus en plus du groupe et presque chaque fois que je venais la chercher, elle était toute seule dans un coin à jouer.

Ayant vécu une belle expérience avec son frère à L'École L'Eau-Vive, dès qu'elle a eu 4 ans, nous avons préféré qu'elle quitte cette garderie pourtant subventionnée pour qu'elle rentre en maternelle 4 ans à L'École L'Eau-Vive. La transformation était perceptible avant la fin de la première étape. Ma fille a repris du plaisir à aller à l'école, elle a repris confiance en elle et s'amuse avec des amis de tout horizon et de toutes nationalités. Elle a des enseignants bienveillants qui lui montrent sa valeur et elle est y tellement épanouie et pour rien au monde elle s' imagine quitter cette école qui lui a tant apporté. Je lui ai demandé si on lui a

encore fait des remarques concernant sa couleur de peau et elle m'a dit non et j'ai demandé à ses frères "vous êtes-vous déjà ressenti rejetés à l'école à cause de votre peau ?" et tous m'ont dit jamais.

C'est beau de savoir que nos enfants grandissent et évoluent dans un environnement sécuritaire, c'est pour eux que nous immigrons au Québec et il est important que l'école dans laquelle ils sont leur permette de se sentir acceptés et surtout valorisés et ce sont exactement les valeurs que prône L'école L'Eau-Vive. Le thème de l'année passée était "tu es aimé", qu'y a-t-il de plus merveilleux pour un parent de savoir que lorsqu'il confie son enfant au système scolaire, il sait que cet enfant recevra de l'amour, de l'appréciation et des encouragements, ce qui leur permet de bâtir leur confiance en soi et leur donne les bases nécessaires pour que plus tard quand ils seront adultes, ils soient en mesure de s'insérer dans la société et contribuer à l'essor de la province dans laquelle ils vivent. »

Iris flore Kuissu Simo, parent

« Notre fille a commencé dans une école publique, mais lorsque la Covid est arrivée, ce fut le chaos. Non seulement notre monde entier a été bouleversé, mais la peur était devenue le point central à l'école, ce qui a créé de l'anxiété et même un tic nerveux chez notre fille.

Elle recevait aussi l'aide d'une orthopédagogue, car elle avait de la difficulté à lire et à suivre le rythme. [...] En 2020, nous avons décidé de faire le saut vers L'École L'Eau-Vive, et c'est la meilleure décision que nous ayons prise. Notre fille a non seulement reçu un soutien individualisé en orthopédagogie, mais des bénévoles bienveillants venaient aussi lire avec les enfants qui avaient des difficultés.

Même si la Covid faisait encore partie de nos vies, la peur n'était pas présente, car les enseignants et le personnel savaient expliquer ce qui était requis d'une manière respectueuse, calme et adaptée aux enfants.

Aujourd'hui, notre fille est en Secondaire 1, elle est en tête de sa classe, une élève honorée, et elle a énormément grandi depuis le premier jour. Du personnel d'entretien jusqu'à la direction, tout le monde se soucie réellement de chacun de nos enfants, et ça paraît. Passez seulement une journée dans cette école et vous aurez l'impression de faire partie d'une famille.

L'École L'Eau-Vive est une véritable bénédiction et a ouvert un horizon beaucoup plus vaste pour l'avenir de notre fille. »

Rachel St-John, parent

« Nous avons deux enfants inscrits à L'École L'Eau-Vive, qu'ils fréquentent depuis notre arrivée à Québec en 2020. C'est au sein de cet établissement qu'ils ont appris le français, et c'est également là que leur formation du caractère ainsi que leur adaptation à la vie québécoise ont pu se développer de manière significative. Nos enfants ressentent un véritable sentiment d'appartenance; ils sont profondément attachés à la vie quotidienne de l'école, à ses valeurs familiales, ainsi qu'au climat général qui leur permet d'exprimer librement leurs croyances. Le soutien émotionnel qu'ils y trouvent constitue aussi un élément extrêmement important pour eux, d'autant plus qu'ils évoluent dans une atmosphère chrétienne qu'ils peuvent partager avec d'autres élèves. Notre jeune fille, par exemple, parle fréquemment de la pastorale, des versets bibliques et des chants qu'elle apprend au sein de l'établissement. Ces valeurs font désormais partie intégrante de la vie de nos enfants.

Nous sommes profondément reconnaissants d'avoir accès à une école offrant un environnement si proche de celui de notre vie familiale. »

Naasson et Ana Priscila Mendes, parents

« C'est la deuxième année que notre fille Mégane fréquente l'École L'Eau-Vive. Jusqu'ici notre expérience n'est que positive.

Lors de notre visite lors de la journée portes ouvertes, nous avons été impressionnés par la qualité des installations et par la gentillesse et le dévouement du personnel. Nous avons inscrit notre fille à L'Eau-Vive parce que nous souhaitons qu'elle soit encadrée par un personnel qui partage nos valeurs et qu'elle soit entourée d'enfants provenant de famille avec des arrière-plans comparables.

Notre constat est que notre fille est heureuse et s'épanouit à L'Eau-Vive. Elle s'est attachée à ses enseignants et se voit prendre leur place quand elle sera grande. Elle s'est fait des amies précieuses à qui elle tient et apprend à lire, à écrire et à compter dans un contexte positif et favorable.

Nous ne regrettons pas du tout d'avoir choisi L'Eau-Vive pour notre fille. Notre expérience est celle que nous souhaitons à tout parent qui souhaite le meilleur pour ses enfants. Nous espérons qu'elle pourra poursuivre son parcours scolaire dans cette belle école. »

Guillaume Ferland, parent

« Des écoles, on en a vu de toutes les sortes : publiques, privées, alternatives, en pleine nature, même au-delà de nos frontières. Pourquoi autant de détours ? Parce qu’il a fallu retirer notre enfant de l’école publique, où le milieu devenait de plus en plus difficile pour lui. Les journées y semblaient lourdes, et notre garçon s’y éteignait à petit feu.

Année après année, malgré tous nos efforts pour offrir un cadre solide à notre fils, nous avons vu autour de nous les valeurs familiales s’effriter. Des familles qui se séparent, qui s’épuisent, qui tentent tant bien que mal de rester debout — un paysage de plus en plus fragile dans lequel les enfants doivent pourtant évoluer. Il y avait toujours quelque chose qui n’allait pas : un manque d’encadrement évident, des influences négatives dans la cour d’école, une scolarisation insuffisante où les besoins réels de notre enfant étaient rarement pris en compte, et, trop souvent, des écoles où les parents n’avaient tout simplement pas leur place. Rien, en somme, pour permettre à un enfant de s’épanouir pleinement.

Jusqu’au jour où nous avons découvert l’École l’Eau-Vive.

Et là... tout a basculé.

Dès les premiers instants, nous avons compris que ce n’était pas une école comme les autres. L’intégration ? On ne peut même pas employer ce mot. C’est comme s’il rentrait chez lui. Pour la première fois de sa vie, il n’a pas eu besoin de s’adapter, de “faire semblant”, de jouer un rôle. L’accueil a été d’une douceur et d’une authenticité rares : bienveillance, respect, chaleur humaine. On sentait qu’il y était attendu... et déjà aimé.

Depuis, ses apprentissages fleurissent. Il évolue dans un cadre où l’on prend le temps de le connaître, de l’écouter, de l’accompagner. Et nous, comme parents, nous avons eu la surprise de vivre quelque chose que nous n’avions jamais connu : une école où les familles sont réellement les bienvenues, où l’entraide n’est pas qu’un mot accroché sur un mur, mais un geste quotidien. Des valeurs profondément ancrées dans nos traditions québécoises, dans notre manière d’élever nos enfants, dans ce qu’on croit important pour construire un être solide, confiant, heureux.

Notre fils adore aller à l’école.

Et soyons honnêtes : au Québec, combien d’enfants peut-on entendre dire ça ? Chaque matin, il se lève, impatient de retrouver ses amis, ses enseignants, son milieu. Les apprentissages suivent le programme québécois avec rigueur, mais sans jamais sacrifier l’humanité. Les ressources sont présentes, accessibles et nous nous sentons soutenus à chaque étape.

Il y a de la transparence dans leur façon de fonctionner, un respect profond envers les élèves et leurs parents. Et quel bonheur de savoir que cette école accompagne les jeunes autant au primaire qu'au secondaire : une continuité, une stabilité, une communauté.

Aujourd'hui, nous referions ce choix cent mille fois, sans hésiter.

Pour nous, L'École L'Eau-Vive n'est pas seulement un établissement scolaire : c'est un modèle. Un exemple de ce que pourrait être l'éducation, dans un monde où trop d'écoles sont marquées par la violence et les difficultés.

Et surtout — pour la première fois —, nous savons que notre enfant est en sécurité. Pas seulement physiquement, mais émotionnellement, socialement et humainement. »

Sarah-Emmanuelle Brassard, parent

« Nous sommes une famille d'immigrants équatoriens arrivés au Québec en avril dernier. Nous sommes arrivés grâce au Programme des travailleurs qualifiés, un processus que nous avons entamé en octobre 2021 en rassemblant les documents attestant de nos études, de notre expérience professionnelle et de nos cours de français. Ce parcours a été semé d'embûches et a nécessité de nombreux sacrifices, que nous avons surmontés grâce à notre désir de saisir les opportunités que le Québec, société aux valeurs fortes, peut nous offrir, à nous et surtout à notre jeune fille.

Depuis l'Équateur, nous avons préparé notre plan d'intégration, qui a débuté par la recherche d'une école pour notre fille. Cette école devait la soutenir, l'éduquer et l'aider durant cette étape, difficile pour tous, mais particulièrement pour les enfants, car elle implique une séparation d'avec leur famille à un stade de leur développement où le soutien familial est fondamental. Après de longues recherches, nous avons trouvé L'École L'Eau-Vive, qui a accompagné notre fille dans son processus d'intégration avant même notre arrivée. Ils nous ont fourni des renseignements sur les documents nécessaires à l'inscription de notre fille au système scolaire québécois, sur le fonctionnement du processus d'apprentissage du français pour les enfants, et grâce à leur soutien, notre fille a pu commencer l'école seulement quatre jours après son arrivée au pays.

L'École L'Eau-Vive est une véritable bénédiction pour nous et pour de nombreuses autres familles. Elle encourage nos enfants à atteindre leurs objectifs scolaires, sportifs et musicaux, mais surtout, elle promeut des valeurs telles que le respect de la diversité, la liberté et l'égalité, valeurs qui caractérisent plusieurs générations de Québécois. Au nom de ces valeurs de liberté et d'égalité, nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander de bien vouloir permettre à L'École L'Eau-Vive de continuer à recevoir la subvention qui contribue à financer certains de ses besoins. L'école se dévoue avec ferveur à l'éducation

de nos enfants et adolescents sous divers angles, contribuant ainsi à la citoyenneté québécoise en formant des citoyens qui pratiquent et promeuvent les valeurs démocratiques du Québec. Convaincus que vous prendrez les meilleures décisions pour le Québec. »

Daniela Lisset Vallejo Ramirez, parent

« Observations directes de notre part: Notre fille se sent en sécurité à L'École L'Eau-Vive parce que le comportement des élèves y est géré avec douceur et bienveillance. L'enseignement y est bien structuré, ce qui favorise la réussite académique et la santé globale des enfants. »

Kostyantyn Voloshyn, parent

« Mes deux filles sont inscrites à L'École L'Eau-Vive depuis leur maternelle. Je suis moi-même enseignante exerçant ma profession dans le réseau public du Québec. Cette année, devant le choix offert, elles m'ont affirmé leur désir de poursuivre leur secondaire dans la même école qu'il faut préciser, est loin de la maison. J'imagine qu'elles ont fait ce choix car elles peuvent y observer des adultes engagés dans la réussite des élèves et leur bien-être à l'école également car elles y ont un très grand sentiment d'appartenance. Contrairement à l'école publique, nous assumons comme parents les frais reliés au transport scolaire, à l'orthophonie, aux éducateurs spécialisés. Il ne faut pas oublier que les enseignants ont accepté de baisser leur salaire de 20 % comparativement aux autres enseignants du public et du privé. Il faut dire que le personnel scolaire a le cœur sur la main et les valeurs que véhicule l'école sont directement reliées à son dévouement. Couper les subventions ne serait pas à mon avis une solution à envisager. »

Coralie Roy, parent

« Depuis qu'on a commencé la garderie, qu'elle soit privée ou subventionnée, on a trouvé vraiment difficile d'avoir un accompagnement d'une éducatrice pour nos jumeaux. Il y avait tout le temps un changement d'éducatrice que déstabilisant le groupe. La directrice nous a suggéré de séparer nos enfants à cause que notre fille se fait des amis plus rapidement que notre garçon. Notre garçon a commencé à s'isoler de sa sœur et à se frustrer facilement.

Quand on est arrivé avec nos jumeaux à L'École L'Eau-Vive, la directrice Caroline Blanchet nous a très bien accompagnés dans la décision de les garder dans la même classe avec l'aide des enseignantes, Mme Massana et Mme Tessier. Mme Massana a très bien accompagné nos jumeaux dans sa classe avec son expérience avec ses propres jumelles. Le résultat est frappant puisqu'ils ont appris à se supporter l'un et l'autre dans leurs talents respectifs plutôt que d'être toujours en compétition.

En seulement 4 mois, on voit la différence en termes de comportement, de respect des consignes. Ils chantent beaucoup avec joie et nous incitent à faire de la musique avec eux. Ils vont chanter dans un spectacle de Noël alors qu'ils sont seulement en maternelle! C'est une école qui leur permet à la fois d'apprendre à bien parler, bien écrire, dessiner, chanter, le respect des règles ainsi les valeurs chrétiennes. Ces valeurs les incitent à aider les autres, à pardonner, à propager de l'amour tout autour d'eux.

Mon épouse est d'origine colombienne et l'une des valeurs qui lui tenait à cœur en venant au Québec était la protection de la liberté de conscience et de religion. Cela devrait protéger notre liberté de choisir les valeurs et la religion que nous voulons enseigner à nos enfants. L'École L'Eau-Vive correspond le mieux à nos valeurs et convictions. Notre école est multiethnique et unie par une même foi.

On croit que la laïcité de l'État se doit d'être neutre en matière de religion, mais ne doit en aucun cas devenir l'imposition de l'athéisme à la population. Enlever la subvention aux écoles privées chrétiennes revient à obliger les parents à envoyer leurs enfants à une école athée puisque pratiquement personne ne sera en mesure de payer la facture. Cela n'est pas protéger la liberté de conscience et de religion, mais bien d'imposer l'athéisme à tous les enfants afin de leur imposer sa vision et ses idéologies antireligieuses. »

Etienne Gagnon, parent

« Mon garçon a quitté le réseau public de son propre choix, car il voulait un milieu scolaire lui ressemblant davantage dans ses apprentissages, ses relations enseignant-élève et ses croyances. Il est en secondaire 4 et c'est sa première année à L'École L'Eau-Vive et il nous témoigne beaucoup aimer l'ambiance très chaleureuse et attentionnée, ainsi qu'un niveau de discipline et respect qu'il n'avait pas connu auparavant au secondaire. Bref il s'épanouit et c'est beau à voir.

Nous constatons aussi que le niveau académique est plus élevé que son école précédente et ça le tire vers le haut à un moment crucial de ses études secondaires.

Pour nous il est important que ce type d'école continue à être soutenue tout en ayant sa couleur et saveur propre. Il s'agit d'enseigner nos jeunes avec passion et qualité tout comme n'importe quelle autre école privée, mais avec nos croyances évangéliques. Il faut reconnaître que le Canada a été fondé sur ces valeurs et que notre hymne national en parle encore, tout comme les armoiries de la ville de Québec, d'ailleurs.

La laïcité est souvent réduite à un champ de bataille où chacun projette ses peurs. Pourtant, l'essence est simple : elle agit comme un arbitre impartial qui assure la séparation entre la foi et l'État. La laïcité n'a pas pour but de purger la foi de l'espace public ni de faire de l'athéisme une religion d'État. C'est un principe de neutralité, pas d'effacement. L'État ne doit ni favoriser ni pénaliser qui que ce soit en raison de ses convictions — ou de leur absence. C'est l'espace où chacun peut croire, penser ou espérer sans que l'État tranche sur ce qui est "bon" à croire.

Trop souvent au Québec, on confond ce principe avec un athéisme officiel, exigeant que toute trace de religion soit gommée et que la foi se vive uniquement en silence. Or, la vraie laïcité ne veut pas rendre les croyants invisibles ou les traiter en citoyens de deuxième ordre. Redonner son vrai sens à la laïcité, c'est reconnaître le pluralisme.

La neutralité de l'État ne signifie pas que l'espace public doit être vide de toute expression spirituelle. Elle signifie que l'État n'élève aucune conviction au-dessus des autres. Les convictions, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou spirituelles, ne sont pas une menace, mais des composantes réelles de notre tissu social.

Allons plus loin : dans une société où les liens communautaires s'effritent, les communautés de foi jouent un rôle précieux, offrant soutien et entraide. Elles sont formées de citoyens, de familles et de payeurs de taxes qui cherchent à contribuer positivement. La vraie neutralité ne fait pas taire les différences ; elle les accueille à égalité. C'est en acceptant que tous, y compris ceux qui veulent se rassembler autour de leur foi, aient leur place dans l'espace public, que nous bâtirons une société véritablement inclusive.

Merci au personnel dévoué de l'école envers nos jeunes ! Une ambiance saine pour grandir et se développer à devenir les adultes de demain, une société respectueuse et aimante, pleine de potentiel ! »

Francis Leblanc, parent

« Après 3 ans en sports-études dans une école secondaire publique, mon fils a choisi de terminer son secondaire 4-5 à L'Eau-Vive. Ce n'est pas qu'il n'aimait pas l'école publique,

mais l'école ne reflétait pas ses valeurs... trop de monde, trop individualiste, trop de zones grises, trop de futilité, trop d'orgueil... c'était trop !

En arrivant à L'Eau-Vive il a découvert une communauté, il y voit une approche plus authentique. Maintenant il n'est plus juste un numéro, un élève que les profs voient 1 année et après n'en entendent plus parler. Il est devenu un adolescent qui a de la valeur et où des adultes (enseignants et soutien scolaire) investissent dans chacun d'eux par un regard bienveillant, un sourire, des encouragements et de la prière ! C'est comme une grosse famille !

Il a aussi maintenant la possibilité d'être un modèle pour les élèves plus jeunes (ceux du primaire), car l'école a ces valeurs : l'entraide et donner au suivant.

Pour ma part, je vois mon fils depuis 3 mois se permettre de rêver et fleurir. Il est différent ! Il a la possibilité et la proximité de pouvoir parler avec les profs et ainsi avoir autour de lui des adultes significatifs qu'il va voir pas juste cette année, mais encore longtemps !

L'école n'est pas parfaite, comme tous les gens qui la composent, mais l'école laisse une trace positive indéniable dans la vie de tous ceux qui y sont passés. Je suis reconnaissante pour cette école et les traces qu'elle laissera dans le parcours scolaire de mon garçon ! »

Anissa Fortier, parent

« Mes enfants apprennent vraiment à vivre les uns avec les autres, dans le respect des différences et le pardon.

Partageant les mêmes valeurs et l'importance d'aimer son prochain en premier plan malgré les différentes personnalités, nous créons avec les autres parents un réel réseau de soutien autour des enfants de l'école afin de leur permettre de grandir dans un milieu favorable à leur développement.

À quelques reprises, j'ai échangé avec des membres du personnel et d'autres parents lors de conflits et j'ai toujours reçu des réponses positives, accueillantes et soutenantes.

[...] Nos enfants sont heureux d'aller à cette école. Nous sommes en paix lorsqu'ils quittent le jour, car nous avons l'assurance qu'ils sont en sécurité et qu'en cas de conflit, ils seront accompagnés et enseignés.

Dans les moments difficiles, nous avons toujours pu compter sur la gentillesse et l'aide précieuse des membres du personnel. Ils sont très bien qualifiés, nos enfants sont bien soutenus. Ils acceptent de recevoir des salaires bien au-dessous de ce qu'ils pourraient recevoir ailleurs, afin que nos enfants puissent avoir accès à une scolarité empreinte de

notre Dieu. Il ne s'agit pas seulement d'une simple croyance, notre vie entière se base sur le fait que nous croyons à un Dieu créateur, souverain et plein d'amour.

Nous avons 3 enfants, notre deuxième enfant présente de grandes difficultés d'apprentissage depuis la première année et nous avons immédiatement trouvé du soutien professionnel, un grand réseau d'entraide et d'amour pour nous aider à prendre une journée à la fois, des plans professionnels, des gens qualifiés et plein d'amour.

Le personnel aime vraiment nos enfants. Nos valeurs sont communes et nos buts sont les mêmes. Leur amour pour chacun d'eux est palpable et ils en ont besoin. Mes enfants aiment leurs enseignants. [...]

Avec cette école, les membres du personnel, les parents et les grands-parents s'unissent pour offrir une vie scolaire, des activités parascolaires et extrascolaires variées, pleines de vie et éducatives où chaque enfant peut découvrir ses habiletés et aptitudes. Nos enfants s'ouvrent sur le monde et découvrent d'autres cultures, d'autres pays et d'autres langues.

Nous acceptons de mettre une grande partie de nos revenus pour envoyer nos enfants dans cette école, de donner en plus pour les réparations ou permettre à des familles moins en moyens de pouvoir y avoir accès. C'est avec des cœurs pleins d'amour que nous éduquons nos enfants, dans le respect des autres et de leurs choix.

Dans notre famille, les enfants sont libres de poser toutes les questions qu'ils désirent sur les autres religions, les autres valeurs et choix de vie. Nous prônons le respect et l'amour de l'autre, non la haine et la violence. Nous préparons nos enfants à devenir autonomes, à faire leurs propres choix et à en assumer les conséquences.

Le droit à la scolarité et l'importance de l'éducation pour tous les enfants ne sont pas discutibles. Nous sommes déjà sortis du réseau public et avons dû faire face et faisons face à beaucoup d'enjeux financiers que nous surmontons avec foi. »

Annie Vachon et François-Michaël Bérubé, parents

« J'ai cinq enfants qui ont fréquenté L'École L'Eau-Vive depuis 14 ans. Depuis le début, c'est un choix qui va de soi car l'école n'enseigne pas seulement le programme du ministère de l'éducation, mais véhicule des valeurs chrétiennes qui correspondent à nos valeurs. Toutes les écoles du Québec ont de quoi à envier à notre école qui procure un environnement sain, bienveillant, respectueux et plein d'amour. Mes enfants évoluent dans un climat sécurisant et ont une très grande appartenance à leur école. Ils y sont très heureux parce que chaque enfant est important aux yeux des professeurs. Ces derniers, ainsi que les différents intervenants sont d'un grand soutien. La voix des enfants et des parents est aussi entendue.

Pour nous, c'est aussi rassurant de savoir que nos enfants évoluent dans un climat où l'intimidation et la délinquance sont plus une exception que la règle.

La transition du primaire au secondaire est également tellement facile. Les enfants/ados se retrouvent dans le même milieu avec des professeurs et des élèves qu'ils côtoient depuis souvent plusieurs années. Les professeurs au secondaire sont investis non seulement dans le parcours académique, mais aussi dans leur relation avec les élèves. Ils sont de très grands motivateurs pour eux et je sais qu'ils ont eu un impact positif sur eux. L'École L'Eau-Vive offre une formation solide et je peux en témoigner car mes jeunes adultes performant très bien au cégep.

Mon plus grand souhait est que mes trois enfants qui sont encore à cette école puissent terminer leurs études dans cet environnement d'exception. Le gouvernement devrait être fier de cette école qui travaille à former de formidables citoyens québécois. »

Geneviève Jobin, parent

« Transition du public à L'École L'Eau-Vive : L'École L'Eau-Vive a été salubre dans le parcours académique de ma fille. Ma fille a fait la maternelle jusqu'en 4^e année dans une école publique du secteur de [*quartier de Québec*]. Son expérience scolaire a été parsemée d'embûches. Elle a fait sa 1^{re} et 2^e année durant la Covid avec de nombreux mois d'enseignement à distance. Lors de sa 3^e année, un retard académique devient évident, mais comme ma fille est de nature tranquille et obéissante, les efforts du professeur et de la TES sont concentrés sur les nombreux cas d'élèves à problèmes qui dérangent la classe. Vers la fin de la 3^e année, son professeur suggère une évaluation avec un pédopsychiatre pour voir ce qui expliquerait son retard, mais elle nous suggère d'aller au privé puisque celle qui est affectée à l'école pour faire les évaluations vient de démissionner et il n'y a plus personne pour prendre la relève. C'est donc une évaluation au privé qui révélera un déficit d'attention sans hyperactivité. Une liste de recommandations est faite pour aider son parcours scolaire.

Le rapport fut transmis à l'école ainsi qu'à son professeur de 4^e année, mais cette année-là, ma fille aura 4 professeurs différents et deux mois complets sans aucun professeur. La situation est telle que la discipline est rendue extrêmement difficile et la classe devra être évacuée 6 fois dans l'année pour des élèves en crise qui lancent des chaises et des bureaux (situation idem dans la classe de mon fils qui devra être évacuée 20 fois au cours de l'année). Aucun suivi n'est possible et son retard s'accumule malgré plusieurs heures d'étude hors classe faites par ma fille. Finalement, on annonce la grève des professeurs pour la 5^e année. Ceci scelle notre expérience avec le public et nous décidons d'aller au

privé. L'École L'Eau-Vive accueillera ma fille et elle bénéficiera de deux professeurs vraiment dévoués pour la 5^e et 6^e année. Avec leur suivi rapproché et l'aide de l'orthopédagogue de l'école, un plan d'intervention est enfin mis en place. En l'espace de 2 ans, ma fille a augmenté ses notes de 10 % dans toutes les matières et a maintenant réussi à rejoindre la moyenne du groupe. Elle a arrêté de se voir comme « stupide » et a commencé à reprendre confiance en elle. Elle a repris goût à l'école. Elle est maintenant dans sa 1^{re} année de secondaire et démontre une soif d'autonomie et de succès dans ses travaux. L'école a non seulement contribué à son parcours académique, mais aussi dans son estime d'elle-même et dans son identité propre.

L'École L'Eau-Vive comprend des professeurs et du personnel de soutien qualifiés et dévoués qui ont accepté d'avoir un salaire nettement inférieur à ceux du système public car ils ont à cœur le projet que représente l'école : le projet de faire grandir les enfants non seulement au niveau académique, mais aussi au niveau émotionnel et spirituel. Maintenant, la question se pose : est-ce que ma fille pourra continuer à grandir dans tous les aspects de sa vie au sein de L'École L'Eau-Vive ? »

Maryse, maman

Témoignage d'une famille ayant vécu un accident

« Le 4 avril 2025, une tragédie arrivait dans notre famille. Mon mari était hospitalisé aux Grands brûlés à la suite d'une explosion de propane sur un chantier de construction. »

Voir les articles :

1. https://www.bing.com/search?pglt=163&q=explosion+à+cap+rouge&cvid=17b3e6ad87194f6e8ead675538b5b2c1&gs_lcrp=EgRIZGdIKgYIABBFgDkyBggAEEUYOTIGCAEQABhAMgglAhDpBxj8VdIBCDQ5NzdqMGoxqAIAAsAIA&FORM=ANNAB1&PC=U531

2. <https://www.journaldequebec.com/2025/04/04/explosion-sur-un-chantier-un-homme-subit-dimportante-brûlures-a-cap-rouge>

3. <https://zone911.com/incendies/37220-une-explosion-dans-une-maison-en-construction-fait-un-gravement-blesse-a-quebec>

<https://ssiq.ca/structure-dangereuse-et-incendie-au-1377-rue-provancher>

« Notre vie venait de basculer, ne sachant pas ce que l'avenir nous réserverait, ayant pour seule certitude que nous n'étions pas seuls dans cette épreuve. Je ne pourrai passer sous silence le fait que nous croyons que Dieu était à nos côtés, mais d'autant plus que notre « grande famille » était aussi à nos côtés. Nos deux grandes filles, l'une en 6^e année, et l'autre

en 4^e secondaire, à l'école L'Eau-Vive, expérimentaient au quotidien le soutien de tous, de l'équipe enseignante et du personnel de soutien, de la direction, et même des bénévoles, des élèves et de leur famille. Nous étions entourés comme jamais nous l'avons été. L'école était même le lieu où transitaient des repas préparés par des familles qui nous étaient livrés directement à l'hôpital afin que je puisse me concentrer sur les enfants et les nombreux aléas de santé de mon mari.

Une amie et employée de l'école avait eu l'autorisation de travailler à distance de l'hôpital, dans le salon des familles, juste au cas où j'aurais besoin de soutien, ce qui finissait par arriver lorsque les nouvelles n'étaient pas bonnes ou que la fatigue prenait le dessus. Elle a même mis en place un horaire de visite, un horaire de repas et un groupe où elle donnait aussi des nouvelles à tous ceux qui en voulaient, car j'avoue que je n'avais pas la capacité mentale d'informer régulièrement tout le monde qui nous supportait en priant ou en offrant son aide. En plus, elle a été l'initiatrice d'un GoFundMe qui a été partagé à travers un si grand nombre de personnes généreuses, dont une grande majorité provenait de l'école, mais attendez, ce n'est pas qu'un simple GoFundMe... en quatre jours, 40 000 \$ avaient été amassés et lorsque l'on a fermé, c'était un total de 53 000 \$, wow! Nous n'avions pas réalisé l'importance de ce don tant que nous n'étions pas sortis de l'hôpital.

Mon mari, n'ayant plus de voiture et de téléphone fournis par le travail (pour lequel il était invalide), pour ne prendre que cet exemple, nous devons prendre des décisions financières que nous n'aurions pas pu nous permettre sans ce don. Les 2 mains brûlées au 3^e degré avaient subi des greffes, son visage greffé aux paupières et une réadaptation intensive étaient prévus pour de longs mois. Sans compter les nombreuses crèmes spécifiques et les soins de peau non remboursés par les assurances ainsi que les vêtements UV à des prix exorbitants auxquels notre budget familial n'avait pas l'habitude. Au-delà des finances, je ne m'imagine même pas ce que ça aurait été si nos filles avaient été dans une autre école, car la beauté de cette école est surtout l'aspect familial qui s'y vit. Ce fut justement une raison pour laquelle notre aînée a souhaité y poursuivre son secondaire lorsque nous lui avons demandé si elle préférait changer d'école à la fin de son primaire.

Cet aspect familial n'est pas juste un beau concept, mais une expérience réelle pour nous dans un contexte comme celui que nous avons vécu. C'était plus que précieux de savoir que nos filles étaient, elles aussi, bien entourées lorsque je les laissais partir pour l'école, avec la seule bonne nouvelle, non négligeable, mais quand même insécurisante, que leur père était vivant, mais dans le coma... celui-ci qui s'étendit sur 13 jours, et ce, en plus des chirurgies et des greffes qui s'ajoutaient par la suite. Avoir reçu autant d'amour et de soutien nous a réellement permis de tenir bon et même de reprendre une vie partiellement « normale » une fois de retour à la maison.

Chaque matin, la classe prenait le temps de prier pour nous et pour le défi qu'on soulevait pour la santé de leur père. Je me rappelle que nos filles avaient tous les matins, un lunch spécifique à leurs intolérances alimentaires que la directrice leur cuisinait tout au long de l'hospitalisation... imaginez-vous cela!? Je vous écris notre histoire aujourd'hui, huit mois plus tard, justement dans ce petit café qui n'a plus de secret pour moi, près de l'hôpital, car mon mari a de nouveaux traitements pour ses greffes et brûlures. Pour tout vous dire, avec le recul, les larmes montent en moi tellement je suis reconnaissante d'avoir eu l'école qui a fait une différence majeure pour notre famille. »

La famille Côté, parents

« J'aimerais vous écrire mon court témoignage à propos de mon cheminement à l'école chrétienne lorsque j'étais jeune. L'école chrétienne a profondément marqué ma jeunesse. Elle a été bien plus qu'un simple lieu d'apprentissage : elle a façonné mes valeurs, ma manière de voir le monde et ma façon de grandir. J'y ai découvert un environnement empreint de bienveillance, où les enseignants transmettaient autant de connaissances que de valeurs humaines essentielles. Grâce à eux, j'ai appris l'importance de la compassion, de la solidarité et du respect, des principes qui continuent encore aujourd'hui à guider ma vie. L'enseignement chrétien m'a offert des repères solides. Les temps de réflexion, les discussions sur le sens de la vie et les moments de spiritualité ont nourri ma capacité à me questionner et à comprendre les autres. J'y ai découvert une foi vivante, qui s'exprime dans les gestes du quotidien, dans la générosité et dans la recherche du bien.

Ce cadre m'a permis de grandir en confiance, de développer mes talents et de tisser des relations sincères. L'esprit communautaire, les projets et les activités ont forgé en moi un sens profond de l'entraide et de la responsabilité. C'est justement parce que cette éducation a eu un impact si positif sur ma vie que j'ai pris une décision importante : déménager de Montréal pour que mes enfants puissent, eux aussi, bénéficier de cet enseignement. Je souhaitais leur offrir le même environnement sécurisant, structurant et porteur de valeurs que celui qui m'a tant aidée à devenir la personne que je suis aujourd'hui. En repensant à mon parcours, je réalise à quel point cette école a été une bénédiction. Elle m'a donné des fondations solides, une ouverture du cœur et un regard confiant sur l'avenir. Et c'est ce même héritage que j'ai voulu transmettre à mes enfants. Par ce fait nous avons pris la décision de quitter la Montérégie il y a quelque temps pour venir à Québec pour que nos enfants puissent bénéficier de cet enseignement de qualité selon nos valeurs. »

Éloïse Matte, ancienne élève et parent

« Je me présente, Naomi Martel. Je suis maman de 4 enfants de 15 ans, 13 ans et des jumeaux, jumelles de 6 ans. Tous les 4 fréquentent L'École L'Eau-Vive depuis leur maternelle, et j'y ai moi-même étudié au primaire.

Mon aînée souffre d'anxiété de séparation, et de TDAH. Son entrée à l'école fut extrêmement ardue. Beaucoup de pleurs, de crise d'anxiété, mais l'amour, la patience, et le soutien qu'elle a reçue du personnel ont adouci ce grand changement qu'est l'entrée à l'école. Son parcours scolaire, sa confiance en elle ont toujours été des sujets sensibles et difficiles. Mais à chaque année scolaire, l'équipe école prend le temps avec elle pour la soutenir dans ses défis, l'aider à fixer des objectifs, et développer des stratégies qui vont lui être utiles toute sa vie. Aujourd'hui à 15 ans, son parcours reste difficile, mais elle sait qu'elle peut compter sur les adultes qui l'entourent jour après jour à l'école.

Chacun de mes 4 enfants pourrait témoigner des bienfaits de L'École L'Eau-Vive dans leur vie.

Mon grand de 13 ans vous parlerait de son amour pour le basketball, un sport qu'il peut pratiquer à l'école malgré sa petite taille, un sport qui en réalité n'est pas « fait » pour lui. Mais à L'École L'Eau-Vive le but premier est de développer le potentiel des jeunes, leur amour du sport, et de les aider à cultiver de saines habitudes de vie. Alors grâce à cette philosophie, malgré le fait que mon fils n'ait pas le physique lié au sport, il a tout de même pu intégrer l'équipe de basketball, et ce, depuis sa 4^e année du primaire. Il a développé son esprit sportif, développé ses compétences en basketball, etc. Tout cela fut possible pour lui, grâce à cette école qui ne se contente pas des résultats sportifs, mais du processus de développement de leurs élèves.

Mes plus jeunes de 6 ans commencent à peine leur cheminement scolaire, mais déjà l'école est investie dans leur vie en les aidant à développer leur confiance, leur talent, leurs apprentissages académiques, etc. À travers leurs activités scolaires, ils participent à des activités communautaires comme aller chanter pour les personnes âgées ou amasser des dons alimentaires pour les banques alimentaires de la ville de Québec, ou amasser des jouets, des produits d'hygiène à envoyer à un orphelinat en Haïti, etc.

Dès le début de leur vie scolaire, l'école implique les élèves dans différentes causes. Mes enfants ont participé à acheter des animaux pour un village en Afrique avec le projet World Vision, ils sont allés récolter des légumes avec Les Moissonneurs Solidaires, jouer l'hymne national aux Remparts de Québec, etc. Toutes ces expériences sont des apports positifs à la collectivité québécoise et au rayonnement de notre culture québécoise jusqu'à d'autres

pays. Ce sont des occasions pour les élèves de développer l'entraide, l'empathie, la solidarité, etc.

L'École L'Eau-Vive est une pièce maîtresse dans le développement social, sportif et académique de mes enfants en reflétant les mêmes valeurs qui sont enseignées à la maison. Je suis plus que satisfaite du cheminement scolaire qu'ils y font tous les 4. »

Naomi Martel, ancienne élève et maman

« Mon garçon a 13 ans, bientôt 14, il est en secondaire 2 et depuis sa maternelle, il chemine à L'École L'Eau-Vive. Malgré certaines difficultés, notamment au niveau de l'attention et, par conséquent, de ses résultats scolaires, il a toujours été soutenu, encouragé et valorisé par l'équipe éducative.

À chaque étape de son parcours, il a trouvé des adultes bienveillants qui ont cru en lui. Même lors des galas méritas, où il a été honoré à quelques reprises. C'est une école qui ne se contente pas d'ajouter des notes, mais qui reconnaît la valeur de l'élève dans toute sa globalité.

Cette manière d'élever les enfants et adolescents a permis à mon garçon de croire en lui, de ne jamais baisser les bras et de se développer malgré ses défis. Aujourd'hui, ses notes sont plus hautes que jamais. Son évolution est très tangible dans toutes les matières du cursus scolaire.

L'École L'Eau-Vive est un milieu qui considère profondément chaque individu, qui cherche à rassembler plutôt qu'à diviser, et qui permet à chacun de s'épanouir selon sa personnalité et sa place unique dans la société. Grâce à l'accompagnement reçu, mon fils développe non seulement ses compétences scolaires, mais aussi sa confiance, son caractère et sa vision de lui-même comme jeune citoyen appelé à contribuer.

Comme parents, nous sommes immensément reconnaissants d'avoir ce joyau dans la ville : un environnement où les enfants peuvent grandir, apprendre et s'émanciper pleinement entourés d'adultes bienveillants, mobilisés pour leur éducation. »

Marceline Nolin, parent

« En tant qu'ancienne élève de L'École L'Eau-Vive, je souhaite témoigner de l'impact profond et inestimable que cette institution a eu sur ma vie. Mon parcours, de la maternelle jusqu'à

la fin du secondaire, ne s'est pas seulement traduit par des connaissances académiques ; il a surtout façonné la femme que je suis aujourd'hui en tant qu'adulte, conjointe et maman.

Les valeurs enseignées à L'Eau-Vive transcendent les simples croyances ; elles relèvent d'une éthique et d'une morale fondamentales. Le respect, l'amour, et l'humanité sont au cœur de cette éducation. Ces principes ne sont pas seulement des mots, mais des fondations sur lesquelles reposent des vies transformées. Chaque élève qui passe par cette école est préparé à devenir un citoyen responsable et engagé, capable de faire face aux défis de notre société.

L'École L'Eau-Vive est également le berceau de nombreuses amitiés qui perdurent au fil des ans. Même vingt ans plus tard, je suis fier de dire que j'ai tissé des liens authentiques et profonds avec mes anciens camarades. Ces relations, nourries par des expériences communes et des valeurs partagées, sont des amitiés pour la vie, créant un réseau de soutien et de solidarité qui enrichit nos vies personnelles et professionnelles. C'est dans cette école que nous avons appris l'importance des connexions humaines, un aspect essentiel dans un monde de plus en plus isolé. [...]

Le lien d'appartenance qui est dans cette école est tout à fait unique et exclusif. Aucune autre école n'est comparable à L'Eau-Vive. Les professeurs sont plus que des professeurs, ils sont des mentors dans la vie des élèves. Il est primordial de conserver cet héritage pour garantir un avenir meilleur pour tous. »

Marie-Hélène Caron, ancienne élève

« Une reconnaissance infinie pour l'amour que vous avez semé dans la vie de nos dix enfants. Nous tenons à vous exprimer, du plus profond de notre cœur, notre immense reconnaissance pour tout l'amour, le dévouement et la patience que vous avez offerts à nos dix enfants tout au long de leur parcours scolaire chez vous.

Quand on sait qu'un enfant passe environ 13 000 heures à l'école de la maternelle à la 5^e secondaire, cela signifie que votre école, vos professeurs et tout votre personnel ont consacré plus de 130 000 heures à notre seule famille. C'est 130 000 heures d'écoute, d'enseignement, d'encouragement, de correction juste, de rire partagé, mais aussi de consolation dans les larmes et de soutien dans les tempêtes de l'adolescence.

Vous avez vu nos enfants dans tous leurs états : timides ou extravertis, brillants ou en difficulté, joyeux ou en crise, passionnés ou découragés. Vous les avez aimés sans condition, exactement comme ils étaient. Vous avez cru en eux quand eux-mêmes en doutaient. Vous avez su déceler leurs talents, nourrir leurs passions, leur donner le goût de la musique, de la lecture, de la créativité, de l'effort, de la beauté.

Vous avez été bien plus que des enseignants : vous avez été des guides, des modèles, des anges gardiens parfois, des conseillers fidèles. Vous avez accepté leurs sautes d'humeur, leurs questions existentielles, leurs éclats de rire et leurs silences. Et, avec nous, vous avez contribué à façonner leur caractère, leur cœur, leur âme.

Aujourd'hui, quand nous regardons nos dix enfants devenus adultes, nous voyons dix beaux diamants aux multiples facettes. Et nous savons que vous avez été, avec nous, les artisans patients qui ont participé à leur taille.

Avec une immense fierté, nous vous les présentons :

- Louis, jardinier, parfumeur et apiculteur
- Marco, homme d'affaires et entrepreneur en technologie de l'information
- Esther, enseignante, conseillère pédagogique en mobilité internationale
- Timothée, jardinier et développeur d'un projet touristique au Panama
- Jérémie, alpiniste professionnel, instructeur de parapente et de plongée
- Sarah, Biologiste Marine Parcs Canada
- Claudia, enseignante et orthopédagogue
- Naomie, chef d'équipe en assurances collectives chez Desjardins
- Raphaële, directrice de section pour Desjardins Assurances
- Laura, conseillère en formation et développement

Dix parcours différents, dix personnalités uniques, mais tous porteurs des valeurs chrétiennes, du sens de l'effort, de la bienveillance et de la joie de vivre que vous avez su leur transmettre. Et en bonus, nous avons eu le privilège de voir 6 couples se former grâce à notre école... et aujourd'hui vivre leurs valeurs chrétiennes au sein de leur mariage

Nous ne saurons jamais assez vous dire merci pour avoir fait de cette école bien plus qu'un lieu d'enseignement. »

Claude et Maryse Duquette, parent d'anciens élèves

« En tant que famille nouvellement immigrée, nous aimerions exprimer toute notre gratitude envers L'École L'Eau-Vive. L'adaptation à un nouveau pays représente toujours un défi, surtout pour les adolescents. Pourtant, pour notre fille, son intégration a été remarquablement fluide grâce au milieu chaleureux, structuré et cohérent de l'école.

Avant d'arriver au Québec, notre plan initial familial était de nous établir à Montréal, où notre fils poursuit ses études. Toutefois, nous voulions offrir à notre fille un environnement scolaire qui reflète nos valeurs, nos principes et un cadre clair, sécurisant. C'est pour cette raison que nous avons choisi L'École L'Eau-Vive.

Aujourd'hui, après deux années consécutives dans cet établissement, nous pouvons affirmer que cette décision a été déterminante. Le respect des valeurs chrétiennes, la discipline bienveillante, la clarté des règles — même le port de l'uniforme — ont offert à notre fille une stabilité essentielle. L'accompagnement personnalisé qu'elle a reçu a eu un impact profond sur son bien-être et son adaptation.

Son expérience a été si positive qu'elle a exprimé le désir de rester à Québec et poursuivre ici ses études, chose que nous n'avions pas envisagée au départ. C'est en grande partie grâce à la qualité de l'encadrement, au soutien du personnel et à l'environnement sain que propose L'Eau-Vive.

Pour notre famille, cette école a été une véritable bénédiction et un pilier dans notre intégration au Québec. Nous tenons à remercier toute l'équipe pour son engagement et son impact réel dans la vie des enfants et des familles. »

Maria Lorena Morales Reyes, parent

«Au primaire, j'ai connu de grandes difficultés scolaires. À l'école publique que j'ai fréquentée à Charlesbourg, je n'ai pas reçu le soutien dont j'avais urgemment besoin, ni l'entourage nécessaire pour m'encourager à faire de bons choix de vie. Aller à l'école était un fardeau pour moi. Déjà en sixième année, j'avais de très mauvaises fréquentations et je m'engageais dans des comportements qui allaient me mener dans une direction dangereuse. Je ne cherchais plus à réussir à l'école, car je me croyais nulle. Une petite voix intérieure criait à l'aide et je savais qu'il fallait que je sorte de ce milieu avant qu'il ne soit trop tard.

C'est à ce moment que j'ai moi-même parlé de L'École L'Eau-Vive à ma mère. Un soir, après être allée trop loin dans mes aventures de jeune adolescente, je lui ai dit que je ne savais pas ce qui allait m'arriver si elle ne me sortait pas de là immédiatement. Dieu merci, elle m'a prise au sérieux et m'a inscrite à L'École L'Eau-Vive. Et c'est là que tout a basculé.

Dès mon arrivée, j'ai constaté que c'était la première fois qu'on prenait réellement le temps de me voir, de m'aider et de croire en moi. Les enseignants y étaient profondément engagés et attentionnés, et la communauté qui m'entourait était saine, encourageante et porteuse de valeurs positives. Je suis passée d'une jeune fille en difficulté, influencée par de mauvaises fréquentations, à une élève motivée qui retrouvait le goût d'apprendre. Mes notes se sont redressées, mais surtout, j'ai redécouvert ma propre valeur. J'y ai reçu un encadrement humain et relationnel qui m'a littéralement remise sur la bonne voie.

Aujourd'hui, j'ai 35 ans, et je réalise à quel point ces années-là ont façonné ma vie. Si cette école n'avait pas eu le droit d'exprimer ses valeurs chrétiennes et d'offrir cet environnement différent, je ne serais probablement pas la personne que je suis devenue. Et cette pensée m'inquiète profondément.

Parce que ce qui m'est arrivé, d'autres enfants en auraient désespérément besoin aujourd'hui.

Je vous demande sincèrement de considérer l'impact immense que ces écoles peuvent avoir sur des jeunes vulnérables. Les priver de ce type d'environnement, c'est retirer à certains enfants la seule chance qu'ils pourraient avoir d'être vus, accompagnés et encouragés à croire en leur potentiel.

Je souhaite que d'autres puissent vivre ce que j'ai vécu. Je vous demande de protéger la liberté des écoles chrétiennes d'offrir ce qu'elles offrent de meilleur : un milieu qui transforme des vies. Je vous remercie du fond du cœur pour votre écoute. »

Priscilla Houle, ancienne élève

« Nos trois enfants sont allés à L'École l'Eau Vive de la maternelle jusqu'au secondaire. Peu avant l'obtention de leur diplôme, nous avons vécu des choses difficiles au niveau familial, soit la maladie grave d'un parent. Nous avons pu sentir l'appui de la direction et du personnel de soutien pour traverser cette épreuve ainsi que la discrétion de leur part, de même qu'un appui au niveau spirituel par la prière. Un relâchement scolaire s'était fait sentir surtout sur notre plus jeune. D'être entouré par des amis et professeurs voulant suivre les valeurs chrétiennes, soit celles enseignées par l'école, a fait en sorte de l'amener à vouloir reprendre courage et faire un revirement vers la réussite.

Nous avons eu le privilège de pouvoir envoyer nos enfants à une école qui offre une proximité avec les professeurs pour leur réussite, et ce, malgré notre revenu familial moindre. »

Isabelle Robitaille, parent

« L'École L'Eau-Vive a été pour moi un lieu de paix et de belles rencontres. Au cours des premières années de ma scolarité, j'ai fréquenté trois établissements différents, sans jamais réussir à m'y sentir à ma place, et sans avoir pu y tisser des relations authentiques.

Tout a changé lorsque j'ai commencé à fréquenter l'école chrétienne. Tout d'un coup, apprendre est devenu beaucoup plus agréable dans un environnement accueillant et rempli d'amour.

Je ne peux pas raconter mon expérience à l'Eau-Vive sans mentionner M. Tessier et son épouse Mme Allard, deux humains incroyables. Tout d'abord, M. Tessier, professeur d'histoire, a profondément marqué mon parcours grâce à ses temps de partage empreints d'humilité. Puis, vers la fin de mon parcours, j'ai rencontré sa femme. Ses paroles réconfortantes m'ont accompagné pendant ma transition vers les études supérieures.

Aujourd'hui, je vois encore Mme Allard, elle est devenue comme une grande sœur pour moi. Les deux incarnent l'amour et sont de beaux modèles pour les jeunes de notre société. »

Océane Rodrigue, ancienne élève

« Notre fille J. a fait de la maternelle 4 à la troisième année de primaire dans une école publique. Cela a été une expérience vraiment frustrante pour nous comme parents, car pendant toute la période où J. a été à ladite école, même si Julia avait des difficultés académiques très évidentes, l'école n'a jamais fait aucun suivi ou intervention, aucune adaptation.

Ma fille a été carrément négligée par cette école même si nous l'avons mise au courant de nos inquiétudes. Comme résultat, J. a cumulé beaucoup de retard dans ses apprentissages. C'est pour ce motif que nous avons décidé de quitter cette école, et d'inscrire notre fille à L'École L'Eau-Vive pour débiter la quatrième année.

Depuis le jour où J. a commencé à l'École L'Eau Vive, on voit avec satisfaction comment elle reprend le retard académique année après année. En général, tous les intervenants à l'école ont effectué un magnifique travail au cours des années, entre autres, j'aimerais souligner le travail de madame Claudia Duquette (orthopédagogue), madame Julie Bart (enseignante) et monsieur Nathaniel Godin (TES).

Étant donné l'expérience que nous avons vécue avec notre fille, nous avons décidé de ne pas prendre des risques avec notre garçon F.É. dans une école publique, et alors ce pour quoi depuis la maternelle 5 il est à L'École L'Eau-Vive, et nous sommes tout à fait satisfaits de sa performance. »

Eduardo Cuervo, parent

« Mon fils est nouveau à L'École L'Eau-Vive, il a commencé en classe de 2^e année cette année. En seulement 3 mois passés à L'École L'Eau-Vive pour cette nouvelle année académique, je sens toute la différence que ce nouvel environnement fait dans sa vie. Il est plus sage, plus épanoui, a un sentiment d'appartenance à ce milieu, a plus de confiance en lui... un bel impact positif. Le personnel est extraordinaire, chaque intervenant met les élèves en confiance pour les aider à se développer sur le plan éducatif, social, spirituel... L'École L'Eau-Vive nous aide beaucoup à inculquer de belles valeurs à nos enfants et à les rendre meilleurs. Merci à toute l'équipe de L'École L'Eau-Vive et on prie fort pour que cette belle école continue à briller dans cette communauté ! »

Mathieu Phamessa, parent

« Je souhaite exprimer ma grande satisfaction envers l'école que fréquente actuellement ma fille, V. Depuis son entrée, nous avons pu constater la qualité exceptionnelle des services offerts, tant au niveau de l'encadrement que des activités éducatives et sociales proposées.

L'école se distingue particulièrement par son engagement dans le partage intergénérationnel, une initiative qui permet aux élèves de rencontrer, d'échanger et d'apprendre auprès de personnes plus âgées. Ces moments enrichissants favorisent l'ouverture d'esprit, la sensibilité sociale et le respect des valeurs humaines chez les enfants.

De plus, l'équipe enseignante fait preuve d'un professionnalisme remarquable. Les professeurs, toujours disponibles et à l'écoute, créent un environnement d'apprentissage chaleureux, stimulant et adapté aux besoins de chaque élève. Leur dévouement contribue grandement au bien-être et à la réussite scolaire des enfants.

Je tiens donc à souligner l'excellent travail accompli par l'ensemble du personnel et à remercier l'école pour son implication constante dans le développement éducatif et humain de ma fille. »

Diana Luz Garzon Wilches, parent

« J'ai pu faire un stage à L'École L'Eau-Vive en éducation spécialisée au niveau primaire. J'ai pu expérimenter les valeurs de respect, d'entraide et de professionnalisme. L'implication de chacun est remarquable et les enseignants, le personnel de soutien, les bénévoles et la

direction désirent véhiculer les valeurs chrétiennes tout en offrant les outils nécessaires pour que chaque élève ait le sentiment d'avoir pu donner le meilleur de lui-même.

Ma fille S. qui est maintenant en 5^e année fréquente L'École L'Eau-Vive depuis sa maternelle et mon choix n'aurait pas été un autre. Elle a su prendre sa place et se créer un cercle d'amis positif. Elle partageait avec moi que M. Battle l'encourageait et cela contribuait à ce qu'elle soit fière de ses efforts scolaires. L'école est une grande famille, plusieurs liens se sont créés et la confiance et la sécurité sont bien présentes.

Je désire que ma fille puisse terminer son primaire et continuer son secondaire à L'École L'Eau-Vive. Tout contribue à son épanouissement académique et personnel. Chaque personne est importante, unique et contribue à former et à développer l'ouverture à l'autre, à se connaître, à vivre en société et à utiliser ses forces pour le bien de l'ensemble des personnes.

Advenant le cas où l'école devrait fermer, je crois que je ferais tout en mon possible pour qu'elle puisse rester en lien avec ces personnes et je tenterais de faire l'enseignement à la maison. »

Isabelle Leroux, parent

« Au-delà de la transmission de valeurs judéo-chrétiennes, l'école fait participer ses élèves à la vie culturelle, laïque et séculière. Ex. : voyages étudiants, sorties aux Remparts (hockey), activités sportives via le RSEQ et sorties éducatives (Ex. : visites de musées) etc. (Liste non exhaustive).

Outre les valeurs chrétiennes, l'école partage et enseigne AUSAI les valeurs chères aux Québécois. À L'École L'Eau-Vive, mes enfants sont imprégnés de la culture québécoise, ils sont informés et conscientisés sur les enjeux sociaux et politiques du moment. Malgré son caractère chrétien, l'école demeure un lieu d'échange et de débat, un lieu où mes enfants sont confrontés aux chocs des idées. Eh oui, à L'École L'Eau-Vive, mes enfants développent leur esprit critique. Non, ce n'est pas une institution d'endoctrinement où l'on promeut une pensée unique.

Dans cette merveilleuse école, mes enfants grandissent, s'enrichissent, s'actualisent, socialisent, partagent. Bref... ils deviennent de vrais Québécois, normaux, qui soit dit en passant croient en Dieu et aiment leurs prochains. »

Maxim Guerin, parent

« Je suis parent d'enfants fréquentant L'École L'Eau-Vive depuis 2018. Je tiens à exprimer, avec sincérité et gratitude, l'impact très positif que cette école a eu sur mes enfants et sur notre famille.

Avant d'intégrer L'École L'Eau-Vive, mes enfants ont vécu des situations difficiles dans d'autres établissements, particulièrement dans le réseau public. Ma fille, lorsqu'elle fréquentait l'école secondaire [nom], a subi des traitements injustes et une forme de discrimination. À titre d'exemple, elle a été forcée de copier le dictionnaire Larousse parce qu'elle avait oublié son matériel, alors que d'autres élèves avaient la permission d'aller le chercher. Elle mangeait parfois son repas dans les toilettes, vivait de l'anxiété, de la peur et avait une estime d'elle-même brisée. En secondaire 2, elle pensait abandonner l'école.

Mon fils, en maternelle 5 ans, exprimait régulièrement qu'il ne voulait pas aller à l'école. Depuis leur arrivée à L'École L'Eau-Vive, mes enfants ont retrouvé la confiance, la sécurité, la joie d'apprendre, et ont démontré une transformation remarquable. Ma fille, aujourd'hui âgée de 20 ans, nous remercie encore d'avoir trouvé un milieu scolaire où tous les enfants sont traités avec égalité, dignité et respect.

Le personnel de L'École L'Eau-Vive a joué un rôle déterminant dans le développement académique, émotionnel et spirituel de mes enfants. Leur approche bienveillante, leurs encouragements et leur accompagnement personnalisé ont permis à chacun de mes enfants de s'épanouir.

Le soutien pédagogique, la direction attentive et l'accompagnement spirituel ont contribué à la restauration de ma fille et à la stabilité émotionnelle de mes autres enfants. Sur mes six enfants, deux ont déjà terminé leur parcours à L'Eau-Vive, trois y sont actuellement, et une dernière y entrera dans deux ans. Chacun a bénéficié de ce milieu sécurisant et valorisant. Lors de mes visites à l'école, j'ai pu constater :

- un climat chaleureux, sécuritaire et respectueux ;
- une cohérence réelle entre les valeurs de l'école et nos valeurs familiales chrétiennes;
- un environnement exempt de violence, d'intimidation et de comportements nuisibles;
- un fort sentiment d'appartenance et une implication sincère du personnel;
- un accompagnement constant favorisant l'épanouissement de l'enfant.

Mon fils, qui commencera le secondaire l'an prochain, souhaite vivement poursuivre son parcours à L'Eau-Vive. Il est inquiet à l'idée d'intégrer un milieu où la fumée de cigarette, la consommation de drogue ou les influences négatives seraient présentes, comme c'est malheureusement le cas dans certaines écoles publiques. En tant que parents, nous contribuons à la société comme tout citoyen. Nous demandons

simplement la liberté de choisir un établissement qui respecte nos convictions et nos valeurs. L'école chrétienne représente pour nous un héritage précieux et essentiel pour l'avenir de nos enfants.

Je vous remercie de prendre en considération notre réalité et l'importance de préserver un milieu éducatif qui permet aux familles chrétiennes de s'épanouir pleinement. Veuillez recevoir mes salutations distinguées. »

Noella Niyozima, parent

« Je souhaite témoigner de manière précise et concrète de l'impact que L'École L'Eau-Vive a eu sur notre enfant et sur notre famille.

Avant le début de l'année scolaire, notre projet était clair : faire l'école à la maison. Pour nous, c'était la seule façon d'assurer un environnement éducatif cohérent avec nos valeurs chrétiennes, un climat sain et une formation qui touche autant le cœur que l'intellect.

Cependant, une maladie m'a contrainte à revoir cette organisation familiale. Nous avons dû chercher une alternative qui offrirait à notre enfant le même niveau de sécurité émotionnelle, relationnelle et spirituelle.

Très vite, il est devenu évident que la seule option qui répondait réellement à ces besoins était L'École L'Eau-Vive. Nous n'avons même pas envisagé ou visité d'autres écoles : aucune autre ne correspondait à ce que nous recherchions pour notre enfant.

C'est pourquoi nous avons accepté de faire près de deux heures de route par jour (matin et soir) — une logistique exigeante — uniquement pour permettre à notre enfant de fréquenter cette école. Cette décision est un choix volontaire, réfléchi et profondément motivé par notre conviction que le milieu offert par L'Eau-Vive est irremplaçable. Et les effets ont été immédiats :

Une transformation visible chez notre enfant - Depuis son arrivée à L'Eau-Vive, notre enfant a vécu une évolution remarquable :

- joie d'apprendre renouvelée,
- motivation constante,
- confiance accrue,
- stabilité émotionnelle,
- fierté d'appartenir à son école,
- et surtout : un désir sincère d'y aller chaque matin, malgré la distance.

Il est épanoui, heureux, serein, et cela se reflète autant dans son comportement que dans son attitude à la maison.

Un climat relationnel et spirituel exceptionnel — L'École L'Eau-Vive offre un climat que nous n'avons trouvé nulle part ailleurs.

Dans les milieux scolaires ordinaires, l'intimidation, les conflits fréquents ou les environnements chaotiques sont une réalité bien documentée. À L'Eau-Vive, nous observons :

- un profond respect entre les élèves,
- une gestion saine et constructive des conflits,
- des valeurs vécues (pas seulement affichées),
- des enfants qui prient ensemble,
- un environnement émotionnellement sécurisant,
- un climat social sain qui protège plutôt qu'il n'expose.

Pour nous, cette atmosphère fait une différence majeure dans la vie quotidienne de notre enfant. Des interventions du personnel qui changent réellement les choses — Les membres du personnel posent des gestes concrets, humains et significatifs :

- accompagnement personnalisé,
- encouragements constants,
- compréhension du caractère de notre enfant,
- interventions bienveillantes,
- cohérence éducative.

Ces actions ont eu un impact réel sur sa confiance, son comportement et son désir d'apprendre. Un milieu unique, sans équivalent — L'École L'Eau-Vive n'est pas simplement une école : c'est un milieu éducatif complet, cohérent et profondément humain.

Pour notre famille, il n'existe aucune alternative équivalente. Si L'Eau-Vive n'existait pas, notre choix aurait été simple : retour à l'école à la maison, car aucune autre école ne correspond à nos valeurs, nos besoins et à la sécurité émotionnelle que nous voulons offrir à nos enfants.

Nous sommes profondément reconnaissants pour sa mission, son personnel et l'impact qu'elle a sur le quotidien des familles. Merci pour votre engagement et votre cœur envers les enfants. »

Miguel et Sara-Eve Gravel, parents

« Nous souhaitons partager notre témoignage concernant l'impact profond que L'École L'Eau-Vive a eu, non seulement sur nos enfants, mais aussi sur nous deux, en tant qu'anciens élèves.

Ayant fréquenté L'Eau-Vive dans notre jeunesse, nous savons à quel point cette école peut faire une différence. Pour ma part, je suis convaincu que, sans ce milieu, j'aurais probablement pris une tout autre direction. L'école m'a offert un cadre solide, des repères sains et des valeurs qui m'ont permis d'éviter bien des dérives. Les principes que j'y ai appris — respect, discipline, intégrité, compassion — m'ont accompagné toute ma vie. Ma conjointe partage exactement le même constat.

Nous avons également déjà connu le système public, et la différence est frappante. La proximité avec les enseignants à L'Eau-Vive n'est tout simplement pas comparable : les professeurs connaissent réellement les élèves, s'y investissent et créent un lien humain qui fait toute la différence. Cette relation de confiance n'est pas un détail, c'est un pilier du développement de l'enfant.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous avons choisi d'y inscrire nos deux filles. Nous souhaitons qu'elles grandissent dans un environnement qui forme non seulement l'intellect, mais aussi le caractère.

Et comme parents, nous constatons aujourd'hui la même cohérence qui nous avait marqués à l'époque :

- cohérence entre les valeurs de l'école et nos valeurs familiales;
- climat positif et sécurisant;
- fort sentiment d'appartenance;
- véritable accompagnement et soutien;
- transformations concrètes observées chez nos filles, autant dans leur attitude que dans leur confiance.

Pour toutes ces raisons, nous croyons profondément en la mission de L'École L'Eau-Vive et en l'impact unique qu'elle a dans la vie des familles. Notre propre parcours, tout comme celui de nos enfants, en est la preuve vivante. »

Kevin H. Touchette, ancien élève et parent

« Mon fils a eu le privilège d'entrer en secondaire 1 à L'École L'Eau-Vive après avoir fréquenté une autre école privée depuis sa maternelle. Après seulement une semaine de fréquentation à L'Eau-Vive, mon fils m'a dit que c'était la meilleure décision que nous avons prise car il

voyait la différence d'attitude des élèves. Mon fils apprécie la gentillesse, les valeurs chrétiennes autant des élèves que des enseignants et de la direction.

De plus l'année dernière mon fils a perdu son père en pleine période d'examens ministériels et malgré cette dure épreuve, mon fils a pu être accompagné par la direction et des enseignants pour s'assurer qu'il soit prêt. Faire partie de L'École L'Eau-Vive, c'est faire partie d'une famille où tous ont à cœur le succès des autres. C'est une grande bénédiction pour mon fils d'être dans cette école. »

Sophie Demers, maman

« L'École L'Eau-Vive était toujours un rêve pour nous depuis notre arrivée au Québec. Ce qui nous empêchait avant : la distance et le coût. Après un déménagement, un changement d'école et une année scolaire très difficile, on croit que Dieu nous montrait que le temps de faire l'investissement était arrivé : nos enfants sont très contents de leur milieu et si on leur demande, ils ne veulent pas changer d'école !

J'étais vraiment surprise aussi de voir comment les enfants de 1^{re} et 2^e année étaient beaucoup plus portés à avouer leurs torts et de demander pardon aux copains lors de conflits !

On se sent bien accueilli et le fait de partager les mêmes valeurs nous porte à nous sentir tous une communauté unie où tout le monde se salue et s'intéresse à la vie et aux défis les uns des autres et on se soutient !

On a intégré l'école avec un de nos enfants à besoin particulier et on voit le travail de toute une équipe pour le soutenir, l'aider et l'accompagner pour qu'il puisse relever ses défis. Nous aussi on se sent vraiment équipe avec l'école et on voit des changements qui font la différence même dans notre vie de famille !

Après 5 ans, on a réussi à avoir nos enfants à L'École L'Eau-Vive et cela représente un 3^e changement d'école pour nos plus vieux : on n'envisageait pas un autre changement d'école ! »

Guilherme Prevelato et Rebeca Camargo Prevelato, parents

« Je me nomme Mélianne Bourassa, j'ai 28 ans et j'ai été à l'École L'Eau-Vive de la maternelle au secondaire 5. Lors de mon parcours scolaire, j'ai eu une variété d'enseignants de qualité qui avaient ma réussite et ma curiosité à cœur. Non seulement les enseignants sont présents pour accompagner les élèves dans les diverses matières, mais ils s'assurent

aussi d'ouvrir leurs horizons avec des projets de toutes sortes autant en science, en histoire, en éthique et culture religieuse (cours qui existait lorsque j'étais à l'école). La foi qui anime le personnel de l'école se démontre dans leurs actions par leur intégrité, leur dévouement, leurs relations avec leurs élèves et entre collègues, dans leur caractère et dans leur désir de nous voir avoir un beau futur.

Dans les 10 ans depuis que j'ai gradué de L'École L'Eau-Vive, je suis devenue travailleuse autonome en tant que graphiste. L'éducation que j'ai reçue a contribué à ce que je sois en mesure de faire ma technique de graphisme en 1 an et demi plutôt que 3 ans. J'ai aussi eu l'occasion de faire plusieurs conférences et discussions depuis 2021. Je suis bilingue et je fais du tutorat dans certaines matières. J'ai aussi découvert le goût de la régie de studio lors des productions théâtrales et musicales que j'ai eues à l'école, ce qui m'a suivi en devenant caméraman, régisseur et organisatrice bénévole dans plusieurs événements. L'éducation qui m'a été donnée de mon primaire à mon secondaire m'a non seulement aidé à ma connaissance de base, mais aussi à me développer en tant qu'adulte tout en m'ayant permis de le faire avec mes valeurs et mes croyances. Je suis très reconnaissante à L'École L'Eau-Vive pour ce qui m'a été transmis et j'espère pouvoir y envoyer mes enfants dans un futur proche. »

Mélicienne Bourassa, ancienne élève

« Nos trois adolescents, tous au secondaire, fréquentent L'École L'Eau-Vive depuis la maternelle. Nous avons choisi de favoriser une éducation de qualité, cohérente avec nos valeurs chrétiennes, et nous ne le regrettons pas une seconde. Nous sommes fiers d'y envoyer nos enfants et nous sommes engagés comme parents dans la vie étudiante, ainsi que dans la vie sportive et sociale de l'école.

Deux de nos enfants ont eu besoin de soutien pédagogique pour surmonter des difficultés scolaires, et je dois dire que le soutien reçu a eu un impact significatif sur leur succès. Les valeurs communes de respect, de compassion et d'amour démontrées dans les interventions leur ont permis d'avoir des modèles en ce sens.

Comme coach de basketball, j'ai moi-même observé à quel point L'École L'Eau-Vive était un pont qui unissait les cultures et les nouveaux arrivants, permettant à la fois une intégration accélérée, mais aussi une sensibilité à la différence culturelle et une ouverture sur le monde. Le fait de partager une foi chrétienne commune permet aux jeunes et aux parents d'avoir une base sur laquelle l'exploration de la différence devient facilitée.

Personnellement, je suis convaincu que la spiritualité est un des aspects intrinsèques

fondamentaux de tout être humain, et que le projet éducatif de l'école permet de rallier les dimensions humaine, sociale, académique et spirituelle. L'école L'Eau-Vive n'a pas pour but d'enseigner la religion, mais de donner aux jeunes une éducation solide et d'accompagner les parents dans la démarche spirituelle de leurs enfants.

Pendant toutes ces années, nous avons côtoyé plusieurs jeunes qui ont gradué avec succès, qui ont poursuivi leurs études, qui ont persévéré jusqu'au bout et qui sont devenus des citoyens contribuant largement à la société québécoise. Nos enfants suivent cette même voie, et L'École L'Eau-Vive y aura contribué dans une large mesure.

L'ambiance de L'École L'Eau-Vive, son personnel, ses valeurs, sa qualité éducative sont autant d'éléments qui m'indiquent que l'école est un atout précieux pour notre société québécoise que nous aimons. »

Jean-Frédéric Laroche et Sindy Savard, parents

« Notre fille a fréquenté cette belle école de la 1^{re} année du primaire à la 5^e secondaire.

[...] Ça a été, sans aucun doute, la meilleure décision que nous avons prise pour son éducation. C'est maintenant une jeune adulte pleine de projets, qui voyage et qui étudiera bientôt à l'Université Laval. Elle a ancré en elle la foi que nous lui avons enseignée (à l'école et à la maison) tout en ayant un respect et une belle ouverture sur les différences culturelles.

L'enseignement académique, mais aussi spirituel qui lui a été transmis à L'École L'Eau-Vive, ainsi que les membres du personnel aimants qui se sont investis tout au long de son parcours à collaborer à faire d'elle un membre solide et sain de notre société. »

Maman d'une récente diplômée

« Je suis Bathélémy Décorce, citoyen canadien et actuaire de formation.

J'ai choisi L'École L'Eau-Vive pour l'éducation de mes deux enfants pour les raisons suivantes :

- 1) L'éducation que mes enfants reçoivent est complète. Elle touche toutes les dimensions de leur vie : académique, sociale, physique, artistique et spirituelle.
- 2) C'est une école qui est portée par des valeurs de bonté, de bienveillance, d'intégrité, d'excellence et d'engagement social.

3) C'est une école qui apprend à mon enfant à s'aimer, à aimer les autres, à aimer son pays et à travailler pour sa prospérité. »

Bathélémy Décorce, parent

« Je suis Sherly Delmond, citoyenne canadienne et infirmière clinicienne. Mon garçon fréquente L'École L'Eau-Vive depuis la maternelle. Il est présentement en 4e année. [...] m'a déjà dit qu'il aime son école parce que ses professeurs sont patients, pour le multisport, pour la forêt éducative, pour les sorties aux musées et aussi parce que ses camarades et lui peuvent, pendant Noël, chanter pour les personnes âgées. »

Sherly Delmond, parent

« De la maternelle jusqu'en 3e année, nos 2 enfants sont très bien entourés en plus d'être bien éduqués. L'École L'Eau-Vive offre un service exceptionnel que nous ne pensons pas retrouver ailleurs dans la province ! Les membres du personnel sont très disponibles et l'ensemble du programme académique est complet pour la croissance harmonieuse de nos enfants en stature et en intelligence ! »

Rémi et Clarisse Rajaonarivelo, parents

4. Distinction obtenue — projet d'écriture de SEIA, catégorie « Meilleures lectrices »

UN NOUVEAU PAYS, UNE NOUVELLE HISTOIRE

Bonjour chers MEMBRES du Jury,

Bonjour à TOUTES et à TOUS,

Je m'appelle Malkya, j'ai 8 ans, et je suis arrivée ici, au Québec, il y a environ 2 ans.

Quand j'ai mis mes petits pieds sur la neige pour la première fois, j'ai cru que la terre avait changé de couleur !

Je venais d'un endroit chaud, où les papillons volaient même en décembre... et soudain, je voyais la glace danser sur les fenêtres !

C'était beau... mais aussi un peu étrange.

Je ne comprenais pas tout.

Je me sentais comme une page blanche dans un grand livre où tout le monde semblait déjà connaître l'histoire.

À l'école, les enfants riaient avec des mots que je ne connaissais pas encore.

Leurs mots couraient plus vite que les miens.

Je voulais parler comme eux, mais mes phrases trébuchaient.

Un jour, la maîtresse m'a dit doucement : « Ne t'inquiète pas, ici, chaque mot que tu apprends est une clé. »

Alors, j'ai commencé à collectionner les mots !

Je les notais dans un petit cahier : « Bonjour », « crayon », « amitié », « fierté »...

Et petit à petit, j'ai commencé à ouvrir des portes.

Mais surtout, j'ai découvert les livres.

Oh, les livres ! Ces petits univers qui sentent le papier et l'aventure.

Ils sont devenus mes meilleurs amis.

Quand je lis, je peux être une princesse sans château, une héroïne sans épée, une exploratrice sans valise.

Grâce à eux, j'ai appris que les mots peuvent guérir la peur.

Les livres m'ont appris que rêver, c'est aussi une façon de grandir.

Un jour, j'ai lu une phrase qui disait :

« Les histoires ne changent pas le monde... ce sont les gens qui les lisent qui le font. »

Et j'ai compris que moi aussi, je pouvais changer quelque chose, ici, maintenant, avec mes mots et mes rêves.

Aujourd'hui, je vis entre deux mondes : celui d'où je viens et celui où je grandis.

Je parle deux langues, je chante deux chansons, et dans mon cœur, j'ai deux soleils.

L'un me rappelle mes racines, mes souvenirs, mes grands-parents qui m'appelaient par des surnoms doux.

L'autre m'éclaire ici, au Québec, où j'ai trouvé des amis, une école et une nouvelle famille de cœur.

Je suis fière d'être une petite fille immigrante, parce que chaque pas que je fais ici raconte le courage de ceux qui ont quitté loin pour recommencer tout près.

Aujourd'hui, je ne me sens plus étrangère dans le livre du Québec.

J'en écris un chapitre moi-même, avec mon accent, mes rêves et mes crayons de couleur.

Et si vous me demandez quel est mon rêve, je vous répondrai :

« Je veux écrire des histoires pour que d'autres enfants, venus d'ailleurs ou d'ici, puissent croire qu'ils ont tous leur place dans ce grand pays. »

Parce que le Québec, pour moi, c'est un livre ouvert. Et dans ce livre, il y a de la place pour toutes les histoires. La mienne a commencé par un voyage...

Mais elle continue ici, dans vos cœurs, dans ma voix et dans chaque mot que j'ose prononcer.

Merci de m'avoir écouté... 🌸

Malkya Serubungo Elikya